
Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Jura 2017

Table des matières

1	Introduction	6
2	Aperçu.....	7
2.1	Infractions selon la loi.....	7
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	7
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	8
2.2	Infractions du Code pénal (CP).....	9
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	9
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	10
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	11
2.3	Infractions selon la répartition géographique	12
2.3.1	Code pénal (CP)	12
2.3.1.1	Fréquence (‰) par district	12
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district	13
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	13
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	14
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	15
2.3.2.1	Fréquence (‰) par district	15
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district	16
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	16
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	17
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	18
2.3.3.1	Fréquence (‰) par district	18
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district	19
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	19
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	20
2.4	Prévenus selon la loi	21
2.4.1	Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	21
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	21
2.4.2.1	Code pénal (CP)	21
2.4.2.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	22
2.4.2.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	22
2.4.3	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	23
2.4.4	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	24
2.4.4.1	Code pénal (CP)	24
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	24
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	25
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	26
2.4.5.1	Code pénal (CP)	26
2.4.5.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	26
2.4.5.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	27
2.4.6	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	27

3	Partie détaillée.....	28
3.1	Infractions de violence.....	28
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	28
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	29
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	30
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public–privé	30
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	30
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	31
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives => Graphique non pertinent	31
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	31
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	32
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	33
3.2	Violences domestiques.....	34
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	34
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions	35
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	36
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	37
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	37
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	37
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	38
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	39
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	39
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	40
3.5	Brigandage.....	41
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	41
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	41
3.6	Vol.....	42
3.6.1	Répartition selon le type de vol	42
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	42
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	43
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public–privé	43
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	44
3.7	Vol de véhicule.....	45
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	45
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	45
3.8	Dommmages à la propriété.....	46
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	46
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	46

3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup)	47
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	47
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	48
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	49
3.9.3.1	Consommation par substances	49
3.9.3.2	Trafic par substances	50
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	50
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	50
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	51
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	51
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	52
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	53
3.10	Loi sur les étrangers (LEtr)	54
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	54
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	55
4	Évolution	56
4.1	Tableaux	56
4.1.1	Infractions selon la loi	56
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	57
4.1.3	Code pénal: infractions par district	58
4.1.4	Code pénal: infractions par commune.....	59
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	60
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	60
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	61
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	62
4.1.9	Loi sur les étrangers: infractions par district	63
4.1.10	Loi sur les étrangers: infractions par commune	64
4.1.11	Infractions de violence	65
4.1.12	Infractions de violence domestique	66
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	67
4.2	Graphiques	68
4.2.1	Infractions selon la loi	68
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	69
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	69
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	70
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	70
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	71
5	Suppléments cantonaux en fonction des besoins	72
5.1	Événements cantonaux	72

6	Glossaire méthodologique.....	73
6.1	Introduction.....	73
6.2	Définitions	73
6.2.1	Le cas/l'affaire.....	73
6.2.2	L'infraction.....	73
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	73
6.2.4	La personne lésée	73
6.2.5	La population résidante permanente	73
6.2.6	Etat des communes	74
6.3	Principes d'exploitation des données	74
6.3.1	Statistique de sortie	74
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	74
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	74
6.4	Chiffres clés	74
6.4.1	Chiffres absolus	74
6.4.2	Chiffres relatifs.....	74
6.4.3	Graphiques	75
7	Index des tableaux.....	76
8	Index des figures.....	77

1 Introduction

Un commentaire de 1 à 2 pages est prévu comme introduction aux données de la publication annuelle. Celui-ci met en évidence les chiffres les plus importants de l'année écoulée, résume les points principaux permanents et indique l'évolution constatée.

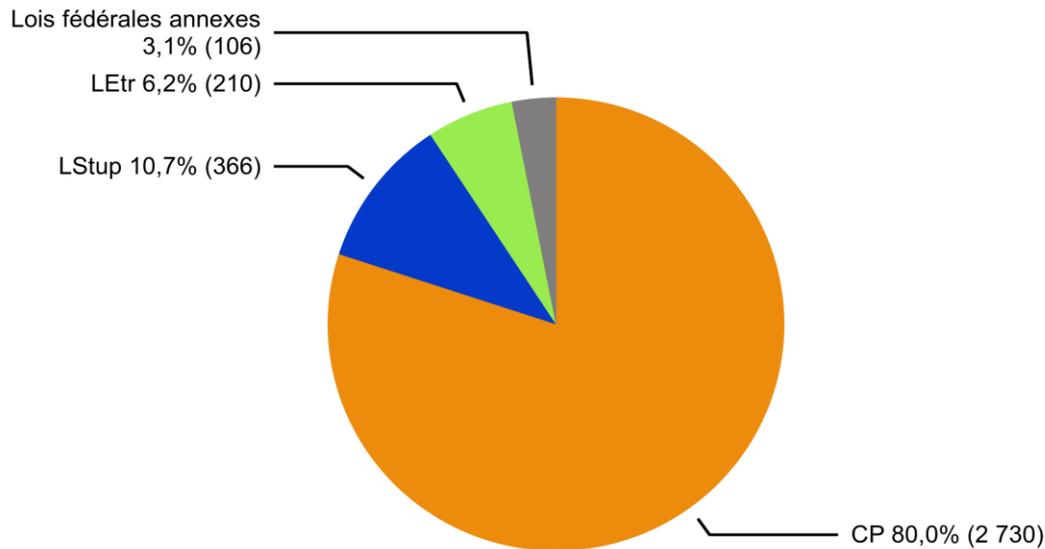
L'OFS rédigera le commentaire pour la diffusion nationale, tandis que les commentaires pour les statistiques annuelles cantonales seront effectués par les cantons concernés.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 106 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2017. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2016		2017		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	3 370	41,5%	2 730	42,8%	-19%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	269	98,9%	366	99,2%	36%
Loi sur les étrangers (LEtr)	285	100,0%	210	100,0%	-26%
Autres lois fédérales annexes	99	96,0%	106	96,2%	7%

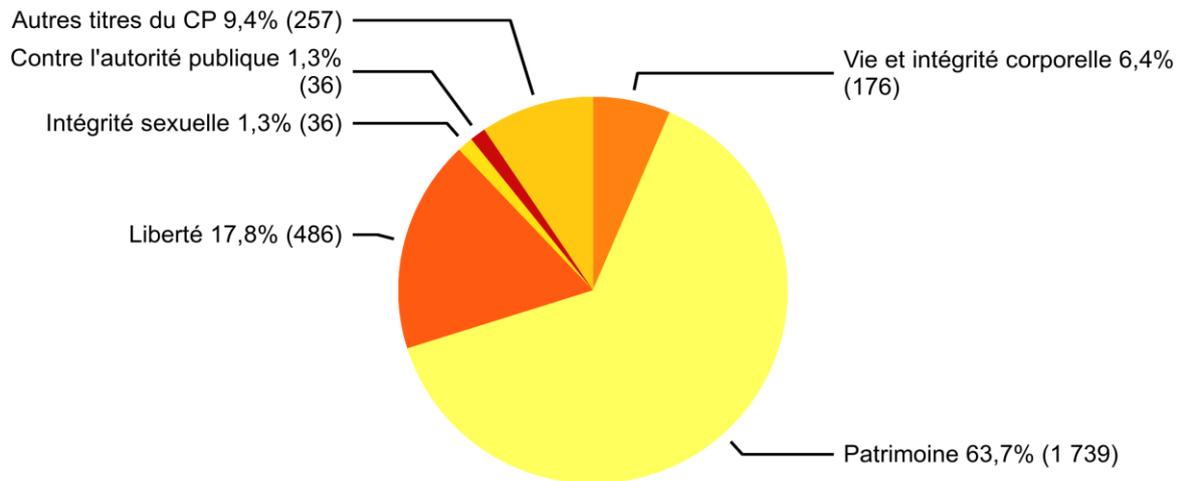
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

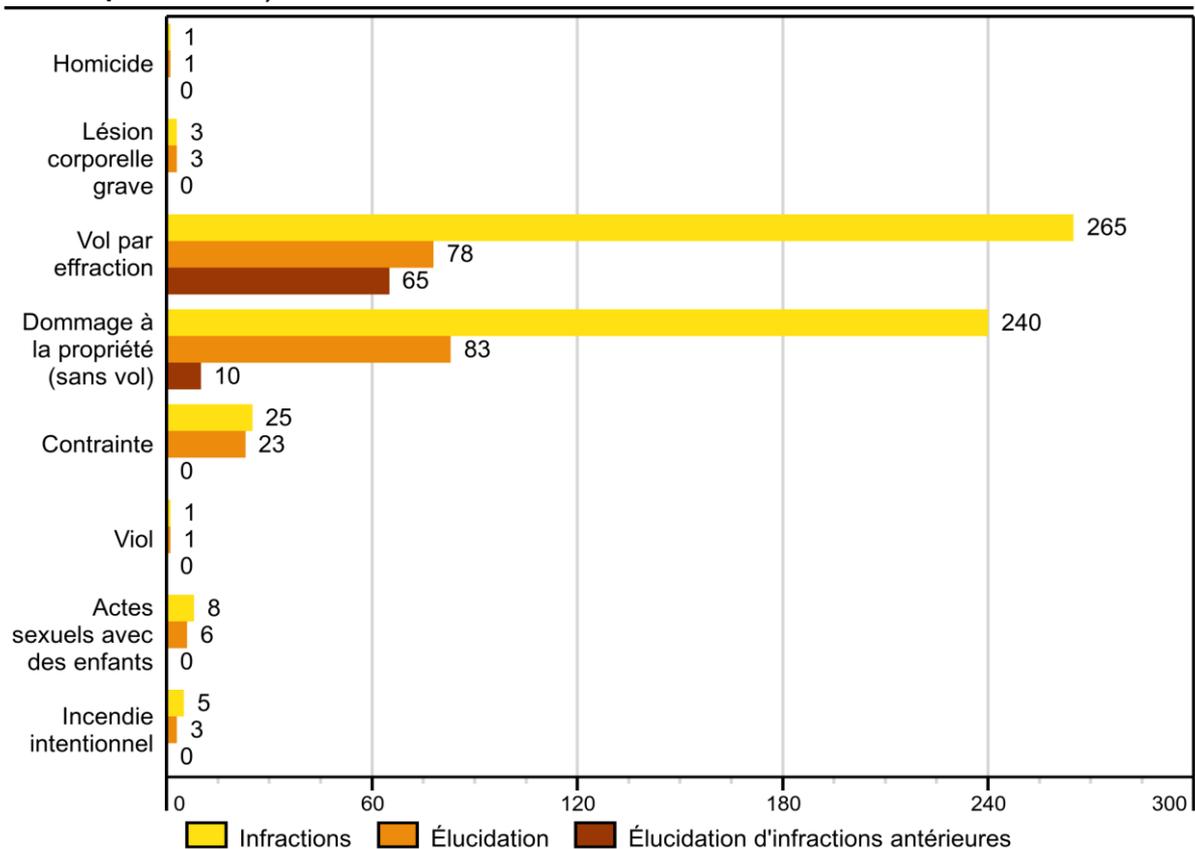
	2016		2017		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général du Code pénal	3 370	41,5%	2 730	42,8%	-19%
Total vie et intégrité corporelle	245	93,9%	176	94,3%	-28%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	–	0	–	0%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	100,0%	1	100,0%	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	1	100,0%	3	100,0%	200%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	99	97,0%	70	97,1%	-29%
Total patrimoine	2 083	24,4%	1 739	27,0%	-17%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	942	24,2%	740	25,0%	-21%
dont vol par effraction	356	30,3%	265	29,4%	-26%
dont vol à l'arrachée	14	14,3%	2	100,0%	-86%
Vol de véhicule (Art. 139)	274	8,0%	287	17,4%	5%
Brigandage (Art. 140)	4	50,0%	6	50,0%	50%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	302	25,5%	240	34,6%	-21%
Escroquerie (Art. 146)	57	31,6%	68	26,5%	19%
Extorsion et chantage (Art. 156)	6	16,7%	4	50,0%	-33%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	0	–	0	–	0%
Total honneur, domaine secret ou privé	249	93,2%	194	92,3%	-22%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	88	92,0%	56	87,5%	-36%
Total liberté	639	46,3%	486	49,2%	-24%
Menaces (Art. 180)	108	92,6%	106	94,3%	-2%
Contrainte (Art. 181)	30	93,3%	25	92,0%	-17%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	–	0	–	0%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	28	96,4%	29	96,6%	4%
Total intégrité sexuelle	44	88,6%	36	88,9%	-18%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	10	90,0%	8	75,0%	-20%
Viol (Art. 190)	5	80,0%	1	100,0%	-80%
Exhibitionnisme (Art. 194)	4	25,0%	9	77,8%	125%
Pornographie (Art. 197)	8	100,0%	6	100,0%	-25%
Total danger collectif	31	71,0%	19	73,7%	-39%
Incendie intentionnel (Art. 221)	8	50,0%	5	60,0%	-38%
Total autorité publique	41	100,0%	36	94,4%	-12%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	22	100,0%	16	100,0%	-27%
Total administration de la justice	3	100,0%	2	100,0%	-33%
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	0	–	1	100,0%	–
Autres infractions du Code pénal	35	77,1%	42	76,2%	20%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

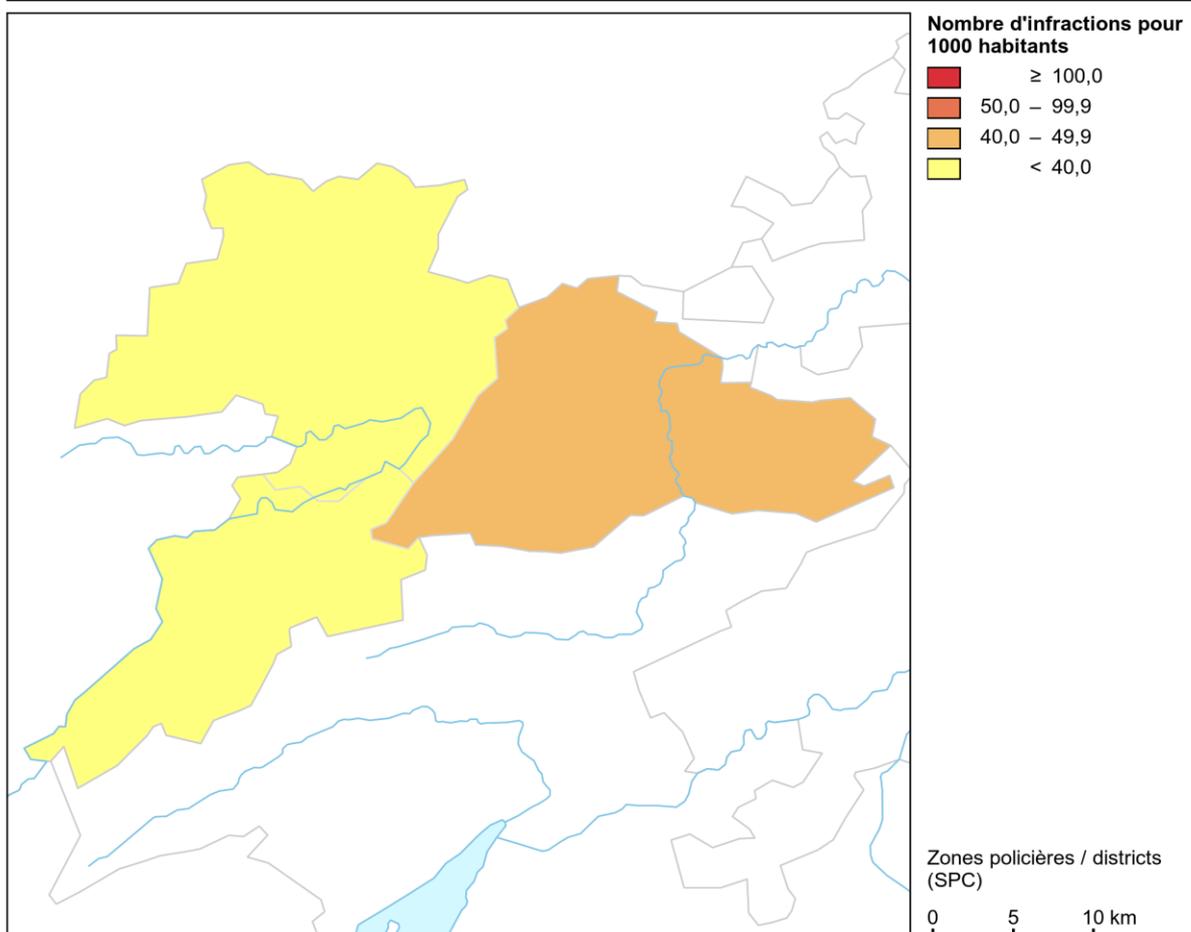
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par district

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – SPC (2017), STATPOP (2016)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2018

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

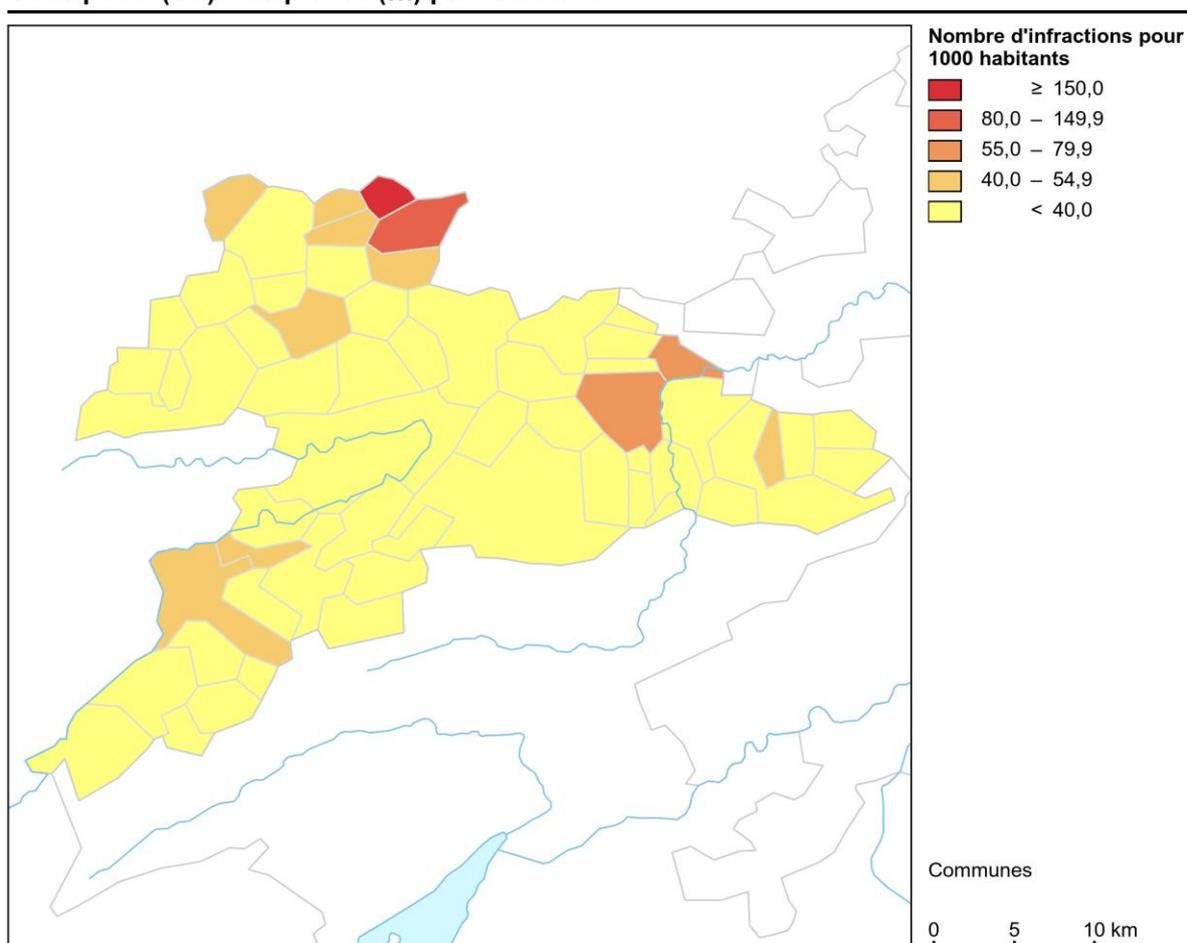
	2016			2017			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	2 028	37 912	53,5	1 551	38 042	40,8	-24%
Porrentruy	980	24 558	39,9	910	24 727	36,8	-7%
Les Franches-Montagnes	362	10 312	35,1	269	10 353	26,0	-26%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – SPC (2017), STATPOP (2016)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2018

Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2016			2017			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	1 128	12 593	89,6	878	12 562	69,9	-22%
Haute-Sorne	233	6 886	33,8	229	6 908	33,1	-2%
Porrentruy	375	6 829	54,9	331	6 876	48,1	-12%
Courroux	143	3 229	44,3	83	3 256	25,5	-42%
Courrendlin	137	2 783	49,2	104	2 882	36,1	-24%
Val Terbi	91	2 626	34,7	40	2 641	15,1	-56%
Saignelégier	146	2 537	57,5	110	2 556	43,0	-25%
Courtételle	60	2 569	23,4	68	2 547	26,7	13%
Courgenay	68	2 262	30,1	70	2 295	30,5	3%
Le Noirmont	77	1 845	41,7	50	1 845	27,1	-35%
Alle	60	1 765	34,0	56	1 817	30,8	-7%
Fontenais	24	1 671	14,4	30	1 686	17,8	25%
Les Breuleux	31	1 520	20,4	29	1 511	19,2	-6%
Develier	49	1 401	35,0	39	1 408	27,7	-20%
Clos du Doubs	40	1 306	30,6	49	1 321	37,1	23%
Basse-Allaine	31	1 243	24,9	39	1 225	31,8	26%
Les Bois	52	1 195	43,5	27	1 219	22,1	-48%
La Baroche	42	1 184	35,5	23	1 212	19,0	-45%
Boncourt	40	1 223	32,7	60	1 205	49,8	50%
Cornol	23	1 029	22,4	33	1 050	31,4	43%
Haute-Ajoie	74	946	78,2	37	941	39,3	-50%
Boécourt	33	898	36,7	17	916	18,6	-48%
Courtedoux	21	772	27,2	16	761	21,0	-24%
Coeuve	20	715	28,0	9	732	12,3	-55%
Bure	24	690	34,8	7	685	10,2	-71%
Lajoux (JU)	3	660	4,5	6	669	9,0	100%
Bonfol	24	669	35,9	66	665	99,2	175%
Rossemaison	18	600	30,0	2	653	3,1	-89%
Montfaucon	11	610	18,0	7	629	11,1	-36%
Vendlincourt	22	560	39,3	23	557	41,3	5%
Muriaux	16	504	31,7	19	504	37,7	19%
Les Genevez (JU)	8	513	15,6	5	502	10,0	-38%
Mervelier	8	508	15,7	4	490	8,2	-50%
Châtillon (JU)	6	475	12,6	5	483	10,4	-17%
Corban	2	465	4,3	7	465	15,1	250%
Soyhières	35	487	71,9	28	462	60,6	-20%
Courchapoix	7	427	16,4	18	444	40,5	157%
Grandfontaine	17	392	43,4	4	397	10,1	-76%
Movelier	39	391	99,7	9	391	23,0	-77%
Rebeuvelier	7	396	17,7	0	379	0,0	-100%
Autres communes	125	3 408	–	93	3 375	–	-26%

© OFS, Neuchâtel 2018

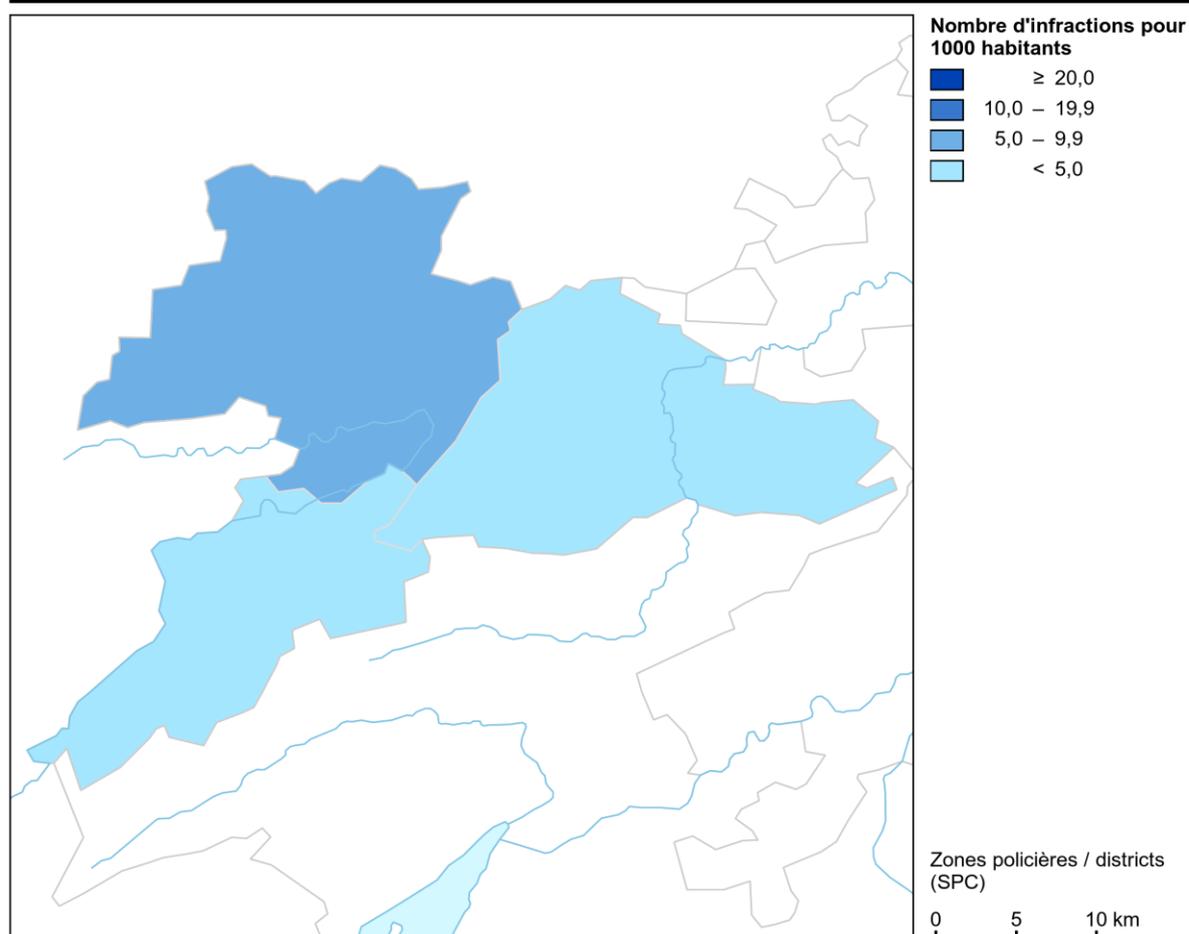
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – SPC (2017), STATPOP (2016)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2018

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

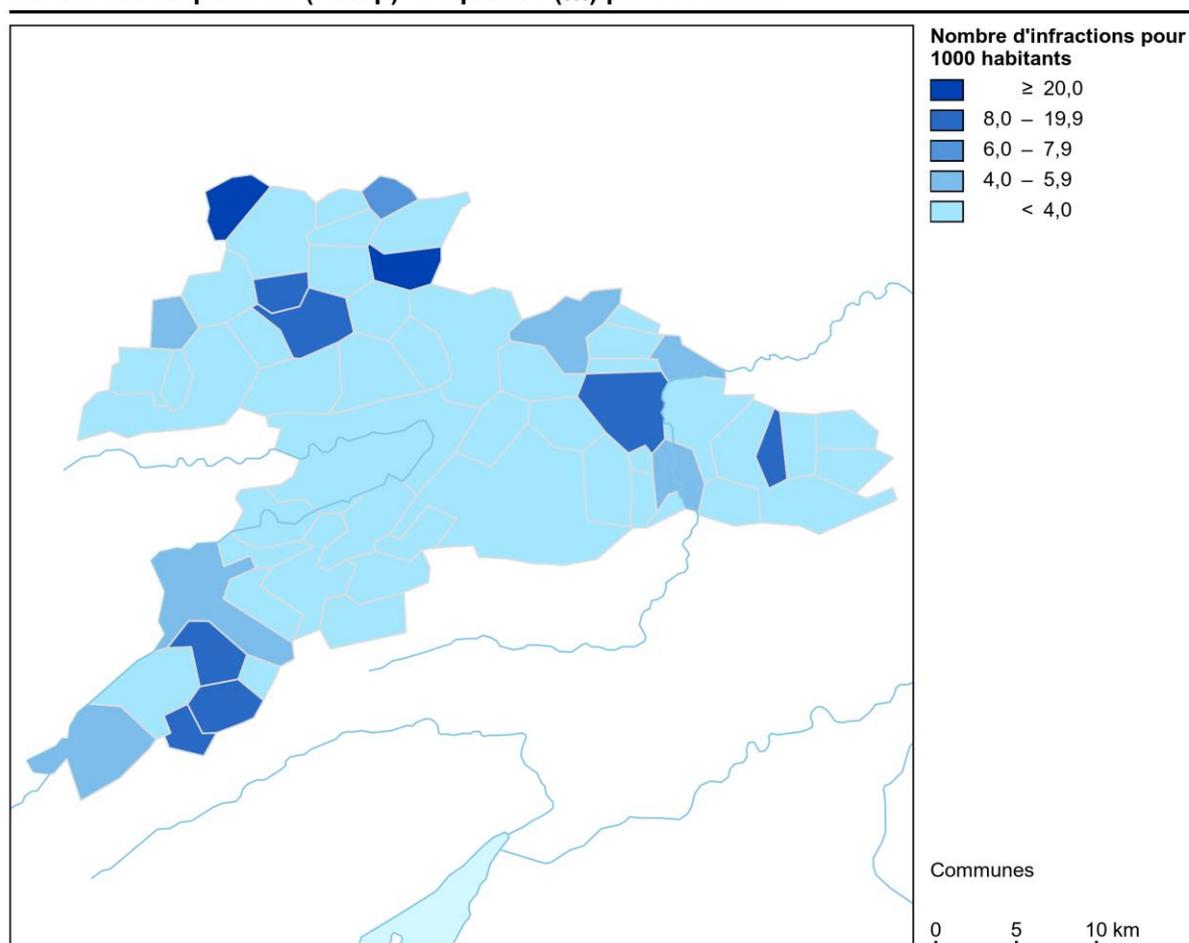
	2016			2017			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	138	37 912	3,6	173	38 042	4,5	25%
Porrentruy	94	24 558	3,8	142	24 727	5,7	51%
Les Franches-Montagnes	37	10 312	3,6	51	10 353	4,9	38%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – SPC (2017), STATPOP (2016)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2018

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2016			2017			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	78	12 593	6,2	114	12 562	9,1	46%
Haute-Sorne	16	6 886	2,3	21	6 908	3,0	31%
Porrentruy	32	6 829	4,7	68	6 876	9,9	113%
Courroux	6	3 229	1,9	4	3 256	1,2	-33%
Courrendlin	9	2 783	3,2	13	2 882	4,5	44%
Val Terbi	4	2 626	1,5	6	2 641	2,3	50%
Saignelégier	3	2 537	1,2	14	2 556	5,5	367%
Courtételle	5	2 569	1,9	2	2 547	0,8	-60%
Courgenay	3	2 262	1,3	4	2 295	1,7	33%
Le Noirmont	15	1 845	8,1	5	1 845	2,7	-67%
Alle	0	1 765	0,0	5	1 817	2,8	–
Fontenais	7	1 671	4,2	0	1 686	0,0	-100%
Les Breuleux	10	1 520	6,6	14	1 511	9,3	40%
Develier	2	1 401	1,4	1	1 408	0,7	-50%
Clos du Doubs	1	1 306	0,8	2	1 321	1,5	100%
Basse-Allaine	2	1 243	1,6	2	1 225	1,6	0%
Les Bois	3	1 195	2,5	6	1 219	4,9	100%
La Baroche	10	1 184	8,4	2	1 212	1,7	-80%
Boncourt	24	1 223	19,6	31	1 205	25,7	29%
Cornol	0	1 029	0,0	0	1 050	0,0	0%
Haute-Ajoie	5	946	5,3	1	941	1,1	-80%
Boécourt	1	898	1,1	0	916	0,0	-100%
Courtedoux	0	772	0,0	0	761	0,0	0%
Coeuve	0	715	0,0	0	732	0,0	0%
Bure	4	690	5,8	0	685	0,0	-100%
Lajoux (JU)	0	660	0,0	0	669	0,0	0%
Bonfol	0	669	0,0	0	665	0,0	0%
Rossemaison	0	600	0,0	1	653	1,5	–
Montfaucon	4	610	6,6	1	629	1,6	-75%
Vendlincourt	2	560	3,6	20	557	35,9	900%
Muriaux	0	504	0,0	10	504	19,8	–
Les Genevez (JU)	2	513	3,9	0	502	0,0	-100%
Mervelier	0	508	0,0	0	490	0,0	0%
Châtillon (JU)	0	475	0,0	0	483	0,0	0%
Corban	0	465	0,0	1	465	2,2	–
Soyhières	15	487	30,8	2	462	4,3	-87%
Courchapoix	0	427	0,0	6	444	13,5	–
Grandfontaine	0	392	0,0	1	397	2,5	–
Movelier	0	391	0,0	0	391	0,0	0%
Rebeuvelier	0	396	0,0	0	379	0,0	0%
Autres communes	6	3 408	–	9	3 375	–	50%

© OFS, Neuchâtel 2018

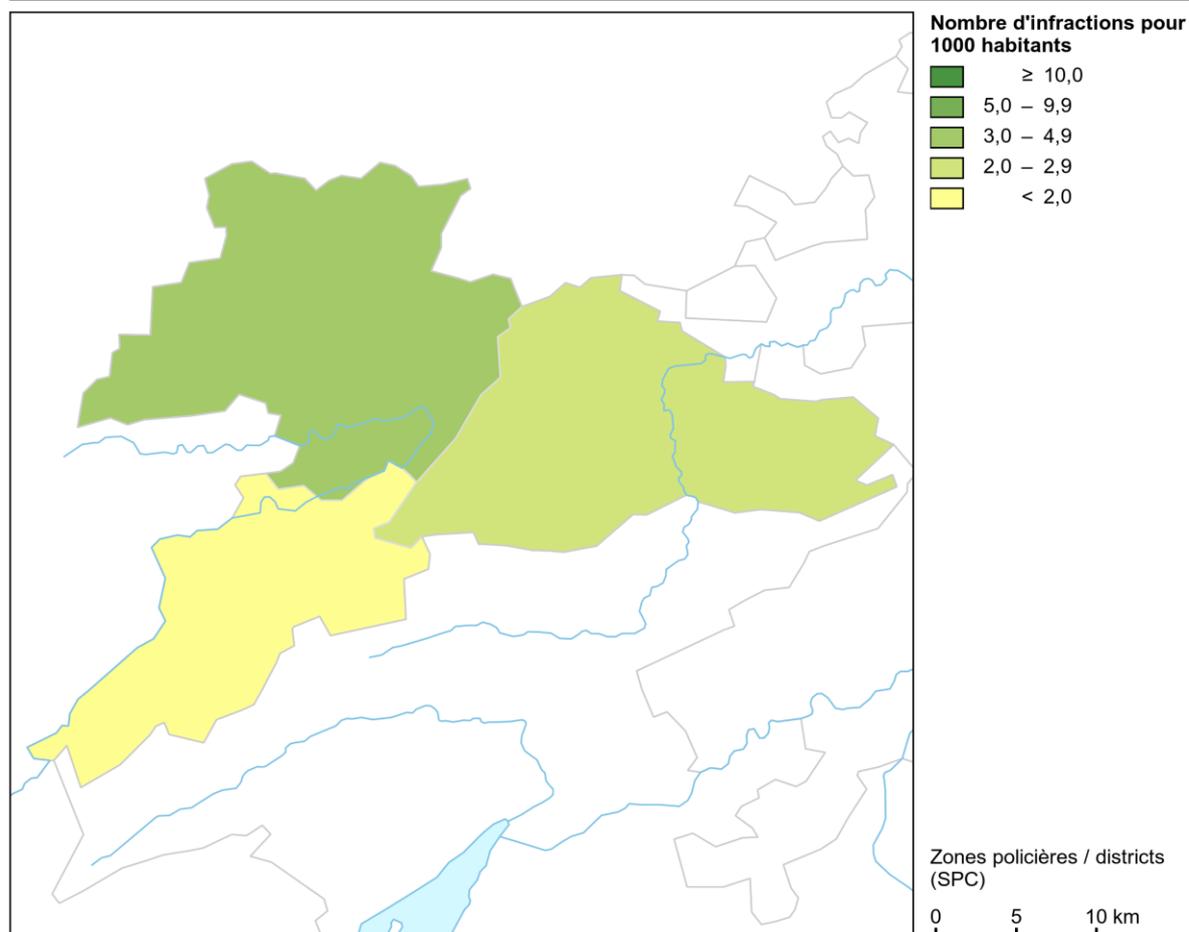
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – SPC (2017), STATPOP (2016)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2018

Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par district

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

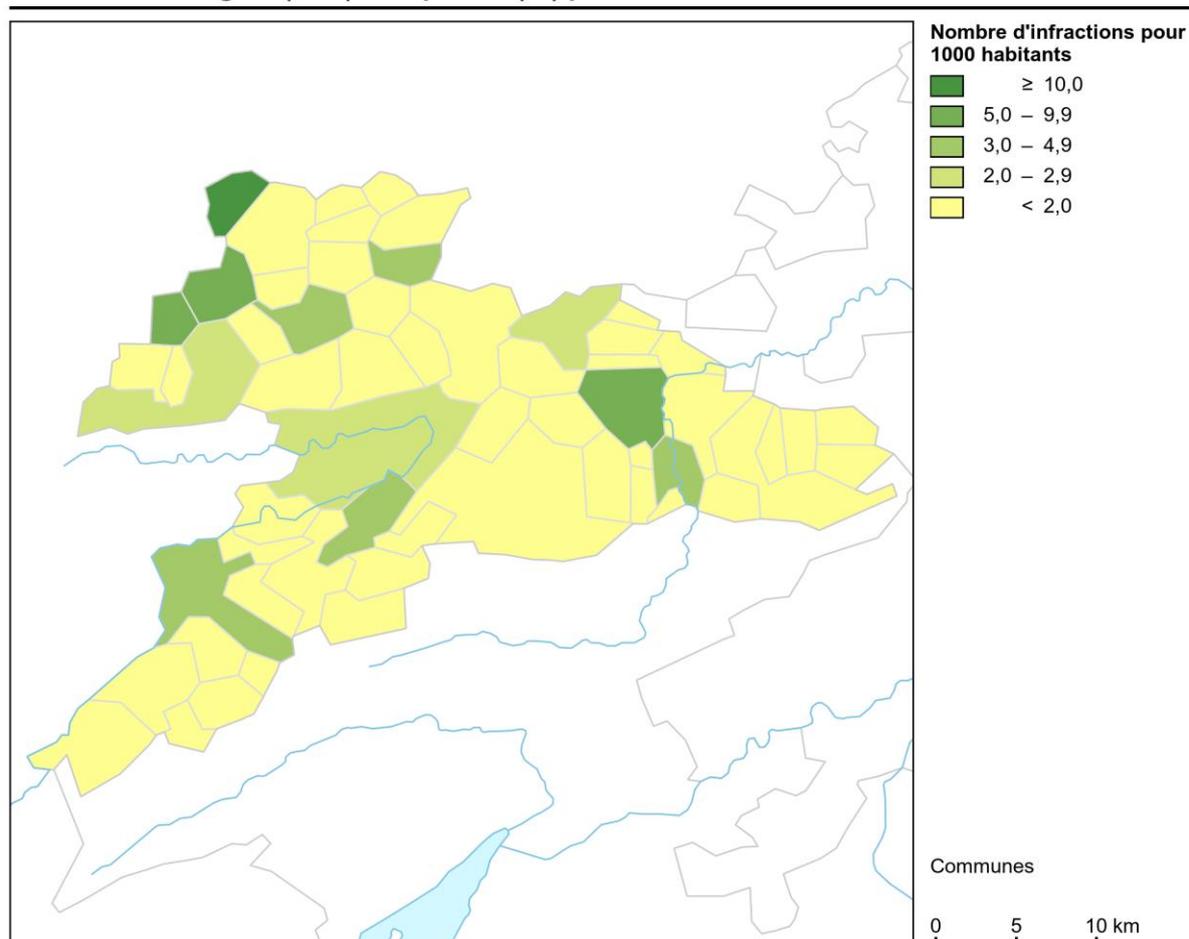
	2016			2017			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	161	37 912	4,2	109	38 042	2,9	-32%
Porrentruy	106	24 558	4,3	90	24 727	3,6	-15%
Les Franches-Montagnes	18	10 312	1,7	11	10 353	1,1	-39%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – SPC (2017), STATPOP (2016)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2018

Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2016			2017			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	116	12 593	9,2	82	12 562	6,5	-29%
Haute-Sorne	13	6 886	1,9	11	6 908	1,6	-15%
Porrentruy	27	6 829	4,0	21	6 876	3,1	-22%
Courroux	2	3 229	0,6	0	3 256	0,0	-100%
Courrendlin	26	2 783	9,3	14	2 882	4,9	-46%
Val Terbi	0	2 626	0,0	0	2 641	0,0	0%
Saignelégier	16	2 537	6,3	9	2 556	3,5	-44%
Courtételle	0	2 569	0,0	1	2 547	0,4	-
Courgenay	0	2 262	0,0	1	2 295	0,4	-
Le Noirmont	0	1 845	0,0	0	1 845	0,0	0%
Alle	4	1 765	2,3	1	1 817	0,6	-75%
Fontenais	1	1 671	0,6	0	1 686	0,0	-100%
Les Breuleux	0	1 520	0,0	0	1 511	0,0	0%
Develier	0	1 401	0,0	0	1 408	0,0	0%
Clos du Doubs	0	1 306	0,0	3	1 321	2,3	-
Basse-Allaine	0	1 243	0,0	2	1 225	1,6	-
Les Bois	0	1 195	0,0	1	1 219	0,8	-
La Baroche	4	1 184	3,4	1	1 212	0,8	-75%
Boncourt	53	1 223	43,3	50	1 205	41,5	-6%
Cornol	0	1 029	0,0	0	1 050	0,0	0%
Haute-Ajoie	1	946	1,1	2	941	2,1	100%
Boécourt	2	898	2,2	0	916	0,0	-100%
Courtedoux	0	772	0,0	0	761	0,0	0%
Coeuve	1	715	1,4	0	732	0,0	-100%
Bure	4	690	5,8	4	685	5,8	0%
Lajoux (JU)	0	660	0,0	0	669	0,0	0%
Bonfol	2	669	3,0	0	665	0,0	-100%
Rossemaison	0	600	0,0	0	653	0,0	0%
Montfaucon	0	610	0,0	0	629	0,0	0%
Vendlincourt	0	560	0,0	2	557	3,6	-
Muriaux	2	504	4,0	0	504	0,0	-100%
Les Genevez (JU)	0	513	0,0	0	502	0,0	0%
Mervelier	0	508	0,0	0	490	0,0	0%
Châtillon (JU)	0	475	0,0	0	483	0,0	0%
Corban	0	465	0,0	0	465	0,0	0%
Soyhières	1	487	2,1	0	462	0,0	-100%
Courchapoix	0	427	0,0	0	444	0,0	0%
Grandfontaine	0	392	0,0	0	397	0,0	0%
Movelier	0	391	0,0	0	391	0,0	0%
Rebeuvelier	0	396	0,0	0	379	0,0	0%
Autres communes	10	3 408	-	5	3 375	-	-50%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1 Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	624	73	8	67	13	364	99	0	0
Loi sur les stupéfiants (LStup)	213	35	11	51	4	100	10	0	0
Loi sur les étrangers (LEtr)	177	9	3	26	7	111	20	0	1

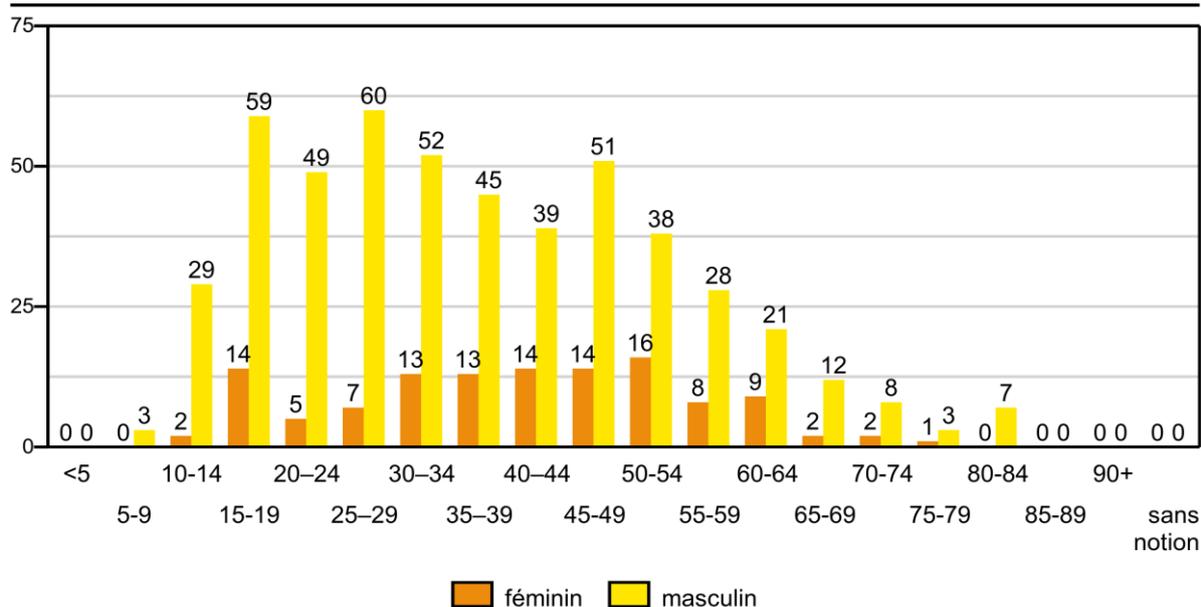
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 15.2.2018

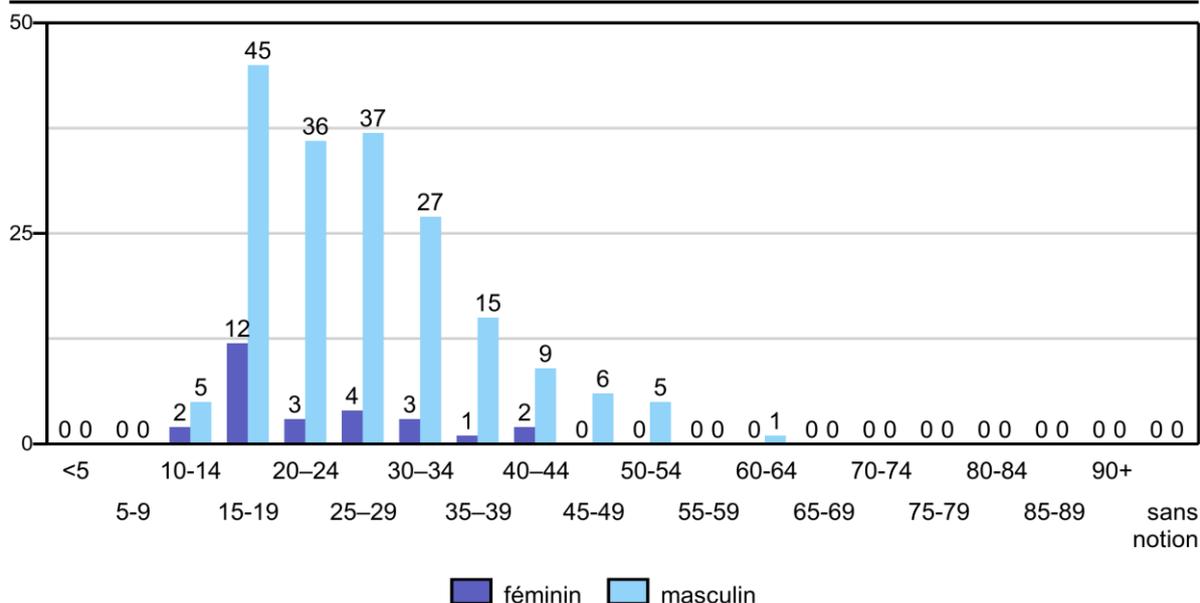
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 15.2.2018

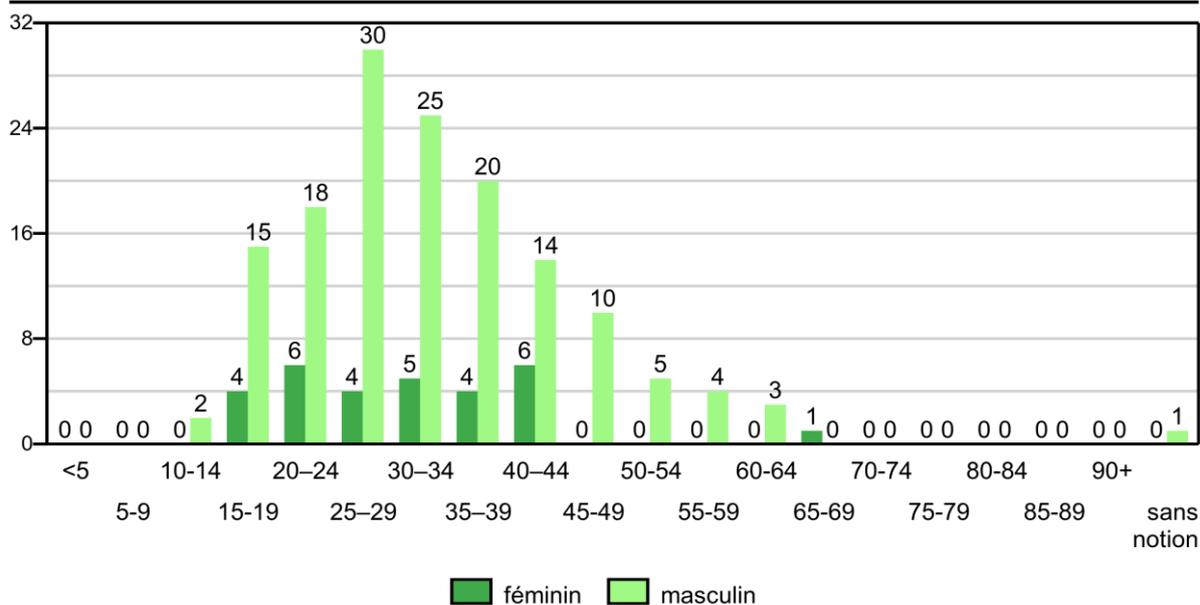
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 15.2.2018

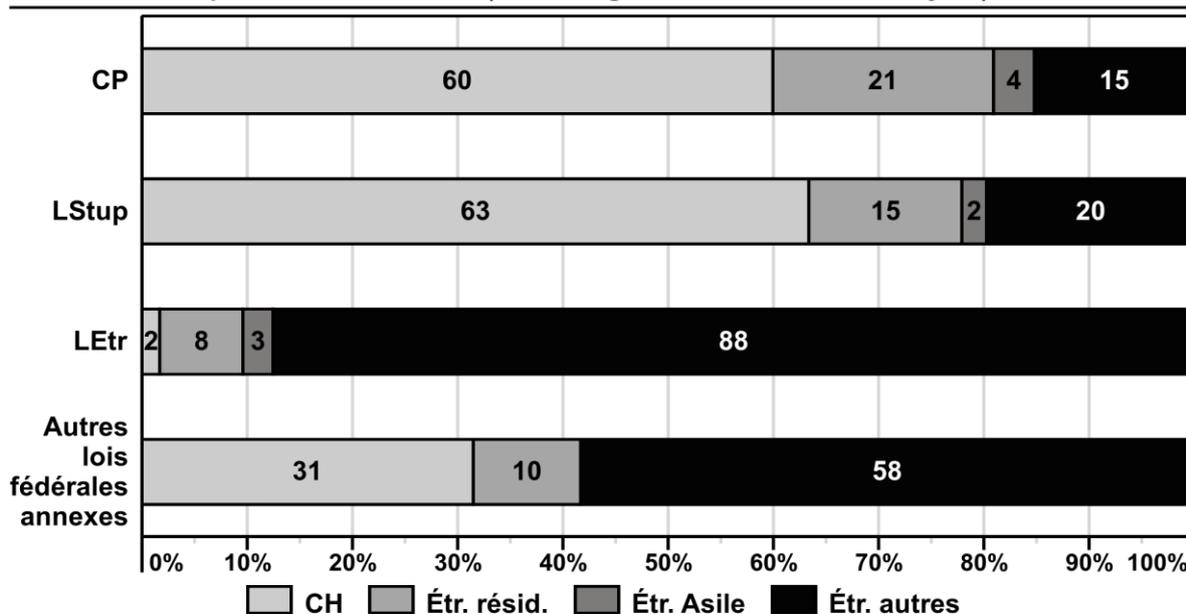
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.3 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	624	505	24	95
Suisse	374	374		
Total étrangers	250	131	24	95
France	52	22	0	30
Portugal	20	19	0	1
Roumanie	19	1	0	18
Espagne	18	17	0	1
Italie	16	15	0	1
Kosovo	13	7	1	5
Autres nationalités	112	50	23	39

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	213	166	5	42
Suisse	135	135		
Total étrangers	78	31	5	42
France	29	6	0	23
Autres nationalités	49	25	5	19

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	177	17	5	155
Suisse	3	3		
Total étrangers	174	14	5	155
France	49	1	0	48
Roumanie	20	1	0	19
Serbie-et-Monténégro	11	2	0	9
Maroc	10	0	2	8
Autres nationalités	84	10	3	71

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 12: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	41	16	5	4	10	5	81
Suisses	33	13	5	3	4	3	61
Étrangers	8	3	0	1	6	2	20
résidents	6	2	0	1	3	2	14
asile	1	1	0	0	0	0	2
autres	1	0	0	0	3	0	4
Total adultes	316	102	56	16	37	16	543
Suisses	194	66	32	7	12	2	313
Étrangers	122	36	24	9	25	14	230
résidents	76	22	8	4	5	2	117
asile	13	6	2	0	1	0	22
autres	33	8	14	5	19	12	91

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	28	10	4	1	3	0	46
Suisses	22	10	3	1	2	0	38
Étrangers	6	0	1	0	1	0	8
résidents	6	0	1	0	1	0	8
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0
Total adultes	88	55	13	8	3	0	167
Suisses	45	37	9	4	2	0	97
Étrangers	43	18	4	4	1	0	70
résidents	12	9	0	1	1	0	23
asile	4	0	0	1	0	0	5
autres	27	9	4	2	0	0	42

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	9	2	1	0	0	0	12
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	9	2	1	0	0	0	12
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	9	2	1	0	0	0	12
Total adultes	144	15	5	0	1	0	165
Suisses	3	0	0	0	0	0	3
Étrangers	141	15	5	0	1	0	162
résidents	14	0	0	0	0	0	14
asile	4	1	0	0	0	0	5
autres	123	14	5	0	1	0	143

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 15: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	951	132	45	39	1	0

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

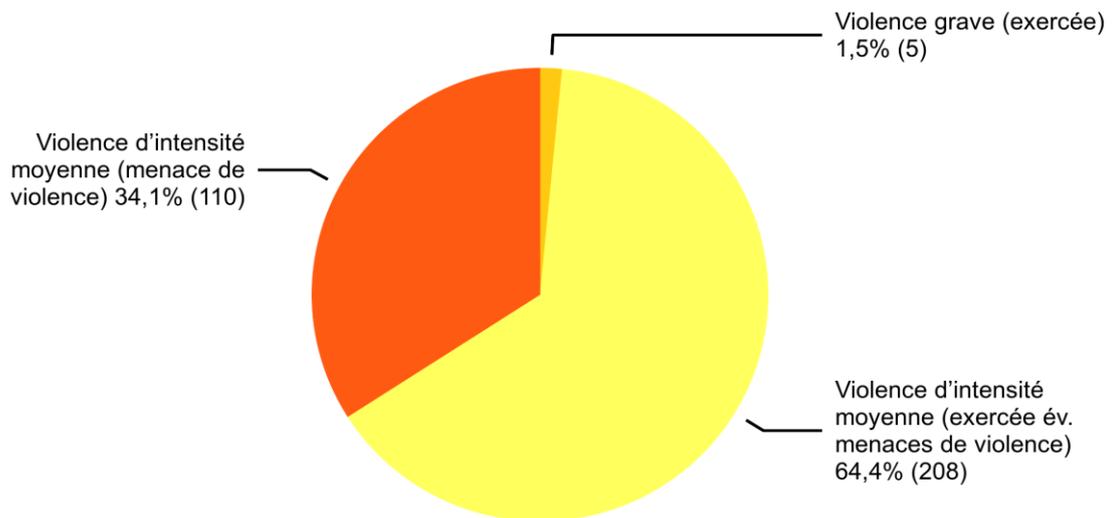
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions*

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total violence	408	93,1%	323	93,5%	-21%
Violence grave (exercée)	7	85,7%	5	100,0%	-29%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	1	100,0%	1	100,0%	0%
Homicides avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	–	0	–	0%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	–	1	100,0%	–
Homicides avec violence physique	1	100,0%	0	–	-100%
Homicides autre instrument	0	–	0	–	0%
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	1	100,0%	3	100,0%	200%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	1	100,0%	0	–	-100%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	–	1	100,0%	–
Lés. corp. graves avec violence physique	0	–	2	100,0%	–
Lés. corp. graves autre instrument	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	5	80,0%	1	100,0%	-80%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	287	95,1%	208	93,8%	-28%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	99	97,0%	70	97,1%	-29%
Voies de fait (Art. 126)	110	94,5%	79	96,2%	-28%
Participation à rixe (Art. 133) ¹	8	100,0%	3	100,0%	-63%
Participation à agression (Art. 134) ¹	4	75,0%	3	0,0%	-25%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	4	50,0%	6	50,0%	50%
Contrainte (Art. 181)	30	93,3%	25	92,0%	-17%
Mariage forcé (Art. 181a)	0	–	0	–	0%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	0	–	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	8	100,0%	5	100,0%	-38%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	22	100,0%	16	100,0%	-27%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	114	88,6%	110	92,7%	-4%
Menaces (Art. 180)	108	92,6%	106	94,3%	-2%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	6	16,7%	4	50,0%	-33%

© OFS, Neuchâtel 2018

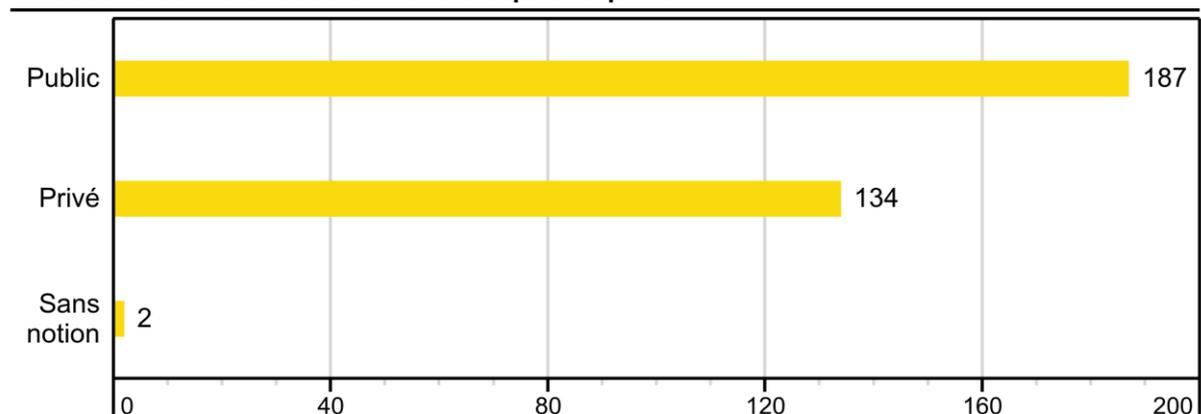
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

¹ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 15.2.2018

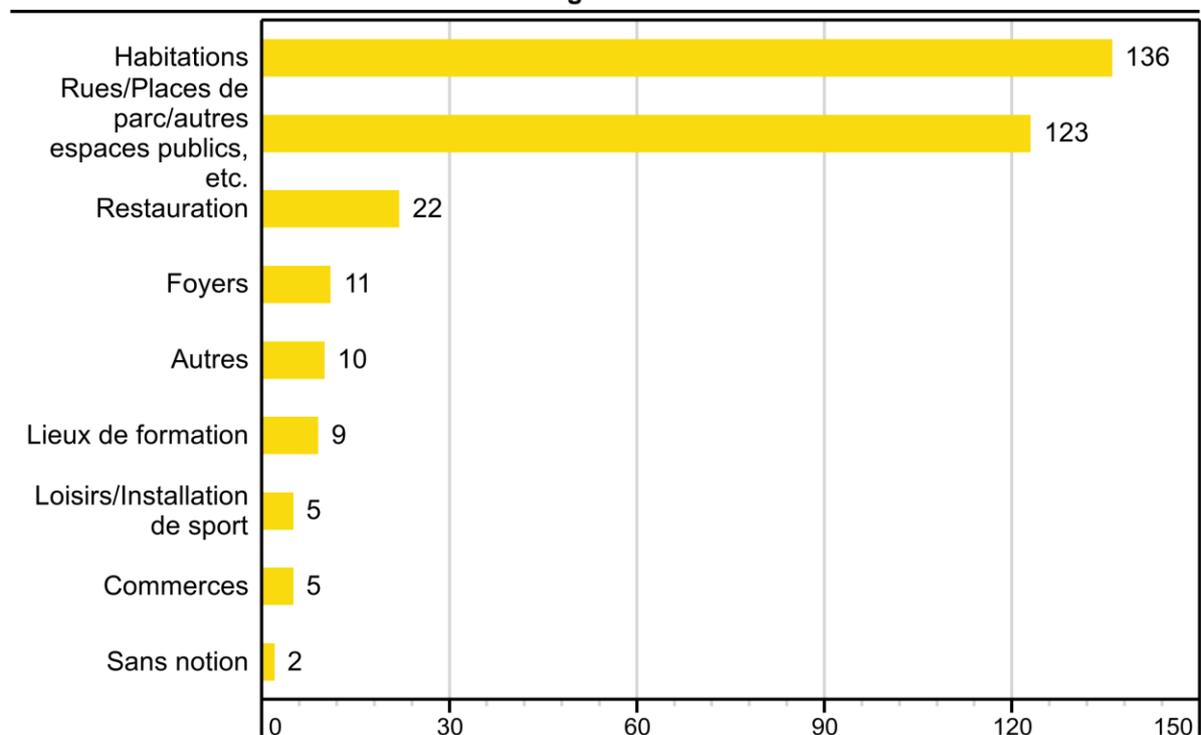
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

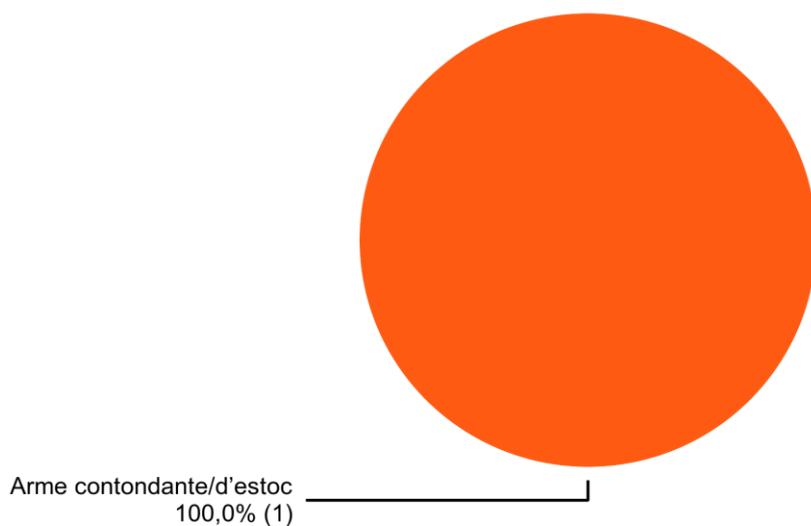
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.1.4 *Infractions de violence selon l'instrument*

3.1.4.1 **Homicides, y c. tentatives** => **Graphique non pertinent**

Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 15.2.2018

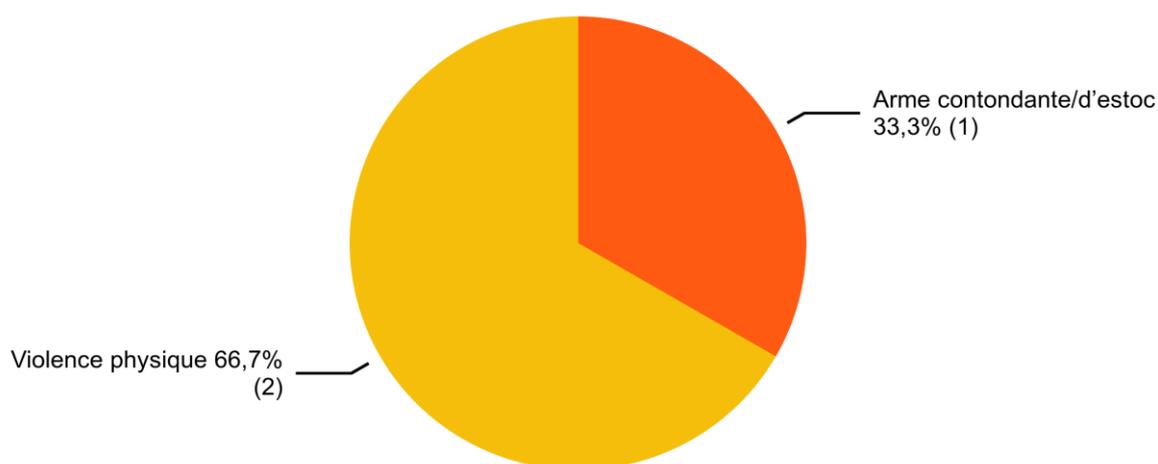
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 *Lésions corporelles graves*

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	248	23	28	197	212	98	70
Violence grave (exercée)	8	0	3	5	7	3	3
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	3	0	2	1	2	1	1
Homicides arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme contondante/d'estoc	3	0	2	1	2	1	1
Homicides violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	4	0	1	3	4	1	1
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	1	0	0	1	1	1	1
Lés. corp. grav. violence physique	3	0	1	2	3	0	0
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	1	0	0	1	1	1	1
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	184	19	19	146	156	75	51
Lésions corporelles simples (Art. 123)	69	7	8	54	63	33	19
Voies de fait (Art. 126)	77	8	8	61	59	26	20
Participation à rixe (Art. 133)	3	3	0	0	3	1	1
Participation à agression (Art. 134)	0	0	0	0	0	0	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	6	4	1	1	6	4	4
Contrainte (Art. 181)	24	0	0	24	20	6	4
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	1	0	0	1	1	1	1
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	5	1	0	4	5	1	1
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	17	1	4	12	17	10	7
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	101	8	13	80	89	40	28
Menaces (Art. 180)	99	8	12	79	87	38	26
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	2	0	1	1	2	2	2

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total violence	274	26	32	214	142	130	2
Violence grave (exercée)	4	0	2	2	3	1	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	1	0	1	0	1	0	0
Homicides avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	1	0	1	0	1	0	0
Homicides avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	3	0	1	2	3	0	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	1	0	1	0	1	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	2	0	0	2	2	0	0
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	1	0	1	0	0	1	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	195	23	23	147	103	90	2
Lésions corporelles simples (Art. 123)	67	6	8	53	40	27	0
Voies de fait (Art. 126)	77	12	7	58	37	40	0
Participation à rixe (Art. 133)	0	0	0	0	0	0	0
Participation à agression (Art. 134)	6	1	3	2	6	0	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	10	1	2	6	5	4	1
Contrainte (Art. 181)	24	2	2	19	6	17	1
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	1	0	0	1	0	1	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	5	1	0	4	0	5	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	15	0	2	13	13	2	0
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	118	5	16	97	57	61	0
Menaces (Art. 180)	114	5	15	94	55	59	0
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	4	0	1	3	2	2	0

© OFS, Neuchâtel 2018

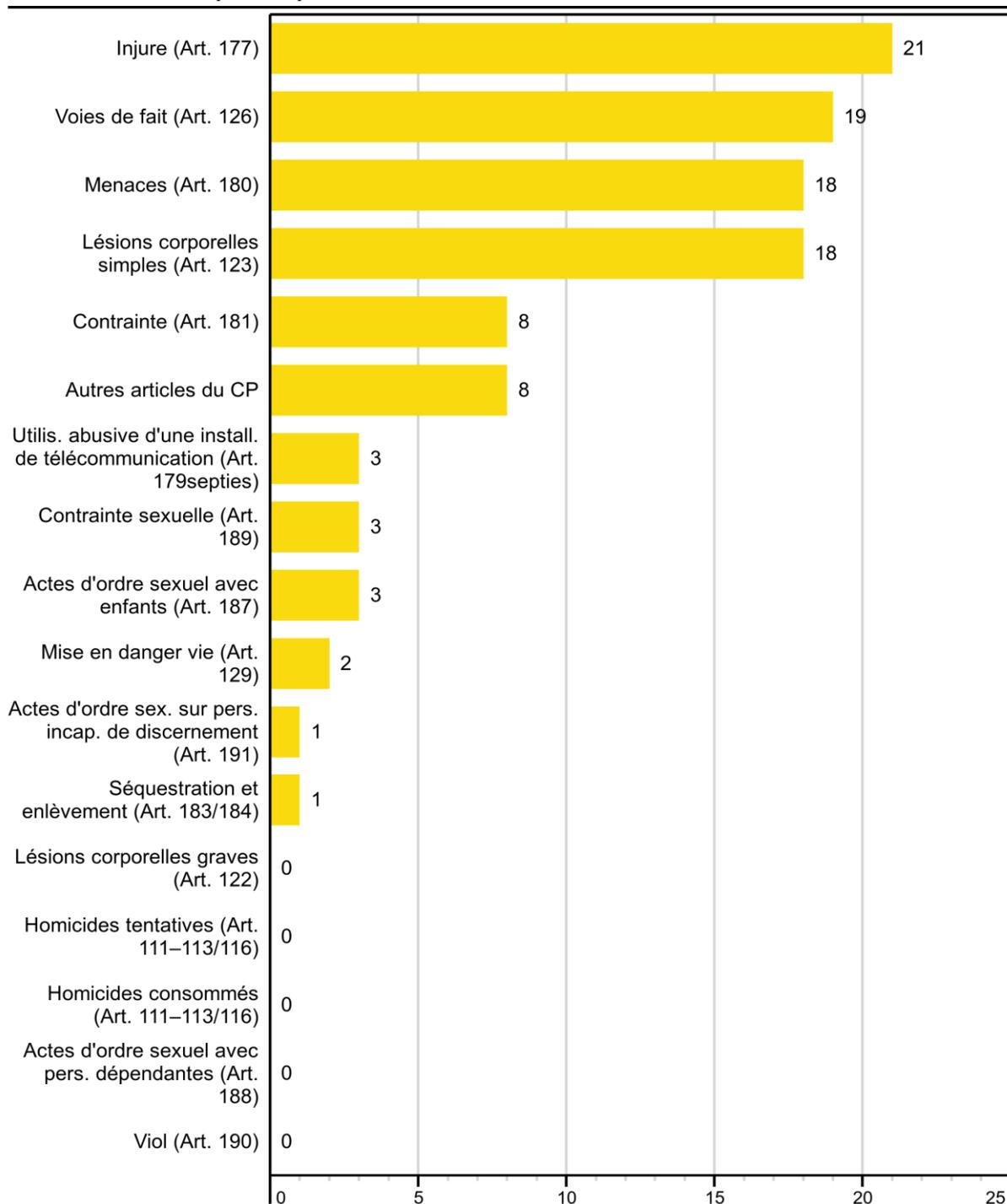
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2016	2017	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violences domestiques	198	105	-47%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	0	0%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	0	-100%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	0	0%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	26	18	-31%
Voies de fait (Art. 126)	36	19	-47%
Mise en danger vie (Art. 129)	6	2	-67%
Injure (Art. 177)	53	21	-60%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	3	3	0%
Menaces (Art. 180)	39	18	-54%
Contrainte (Art. 181)	11	8	-27%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	1	1	0%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	3	3	0%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	3	3	0%
Viol (Art. 190)	1	0	-100%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	1	–
Autres articles du CP ²	15	8	-47%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions

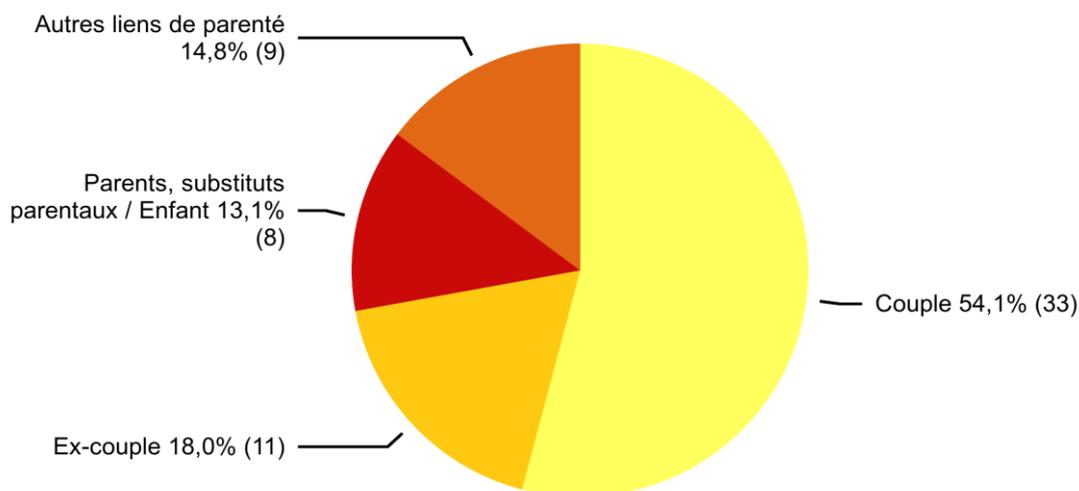
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 22% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

² Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

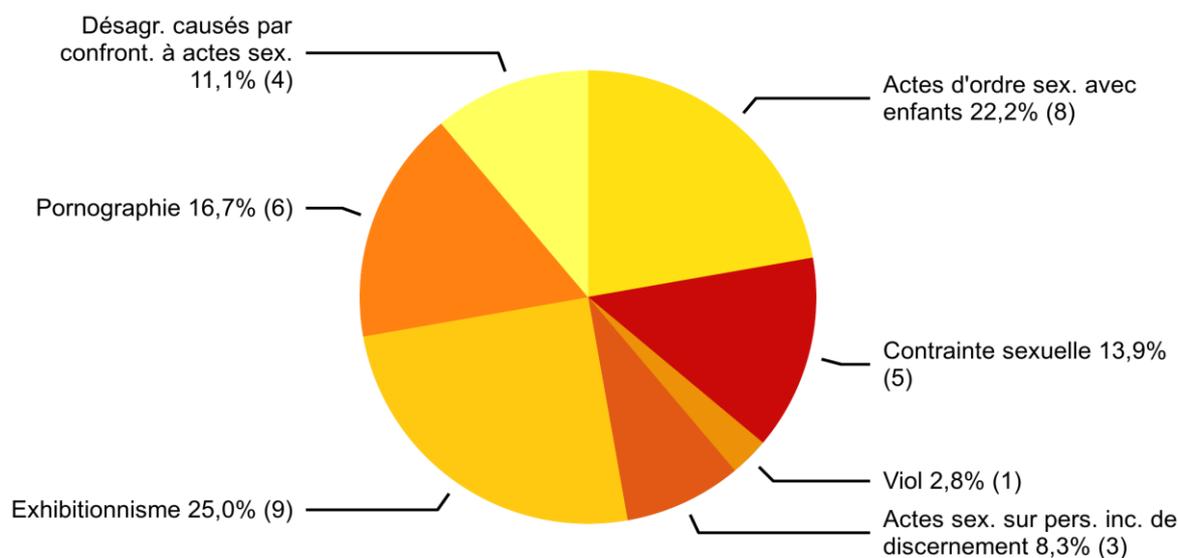
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

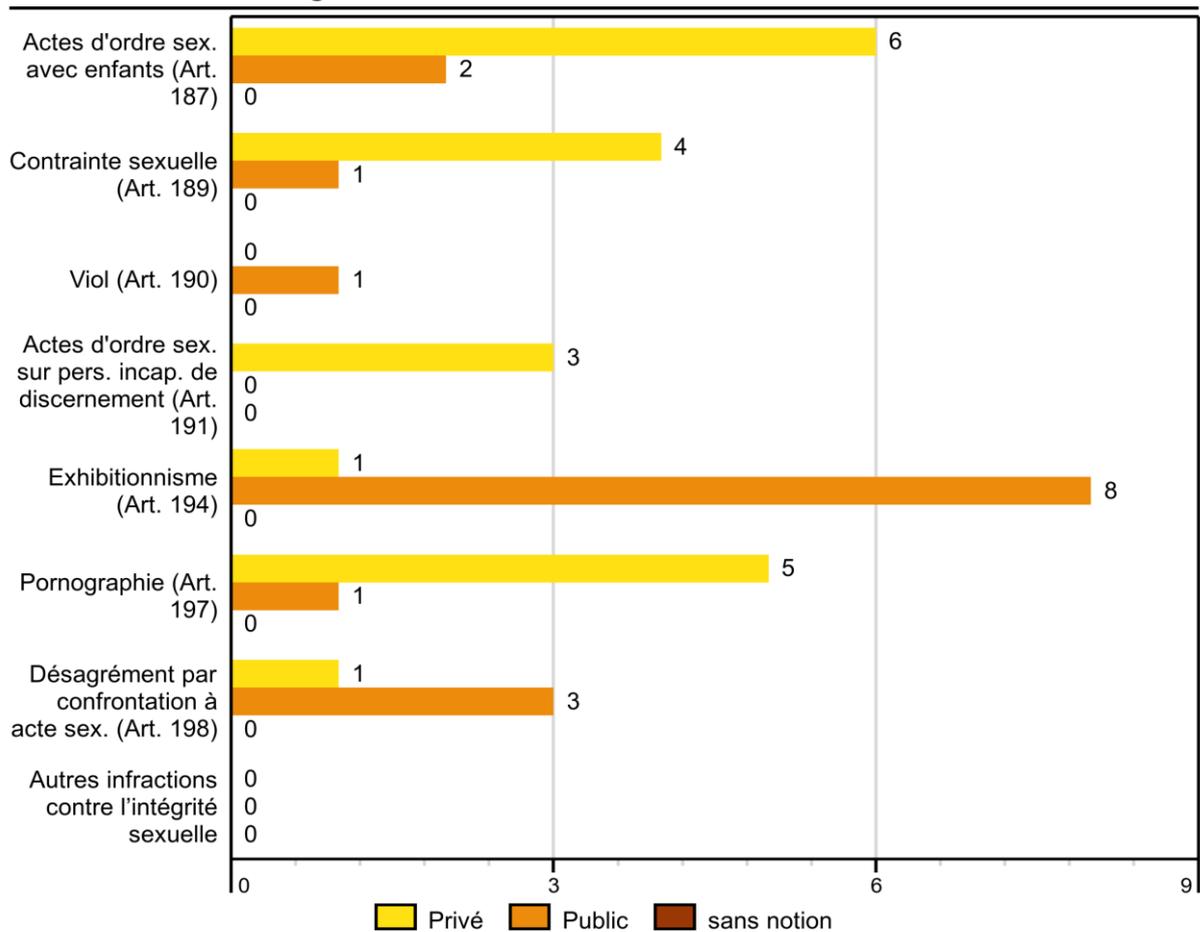
	2016		2017		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	44	88,6%	36	88,9%	-18%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	10	90,0%	8	75,0%	-20%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	8	100,0%	5	100,0%	-38%
Viol (Art. 190)	5	80,0%	1	100,0%	-80%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	4	100,0%	3	100,0%	-25%
Exhibitionnisme (Art. 194)	4	25,0%	9	77,8%	125%
Pornographie (Art. 197)	8	100,0%	6	100,0%	-25%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	2	100,0%	4	100,0%	100%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	3	100,0%	0	–	-100%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

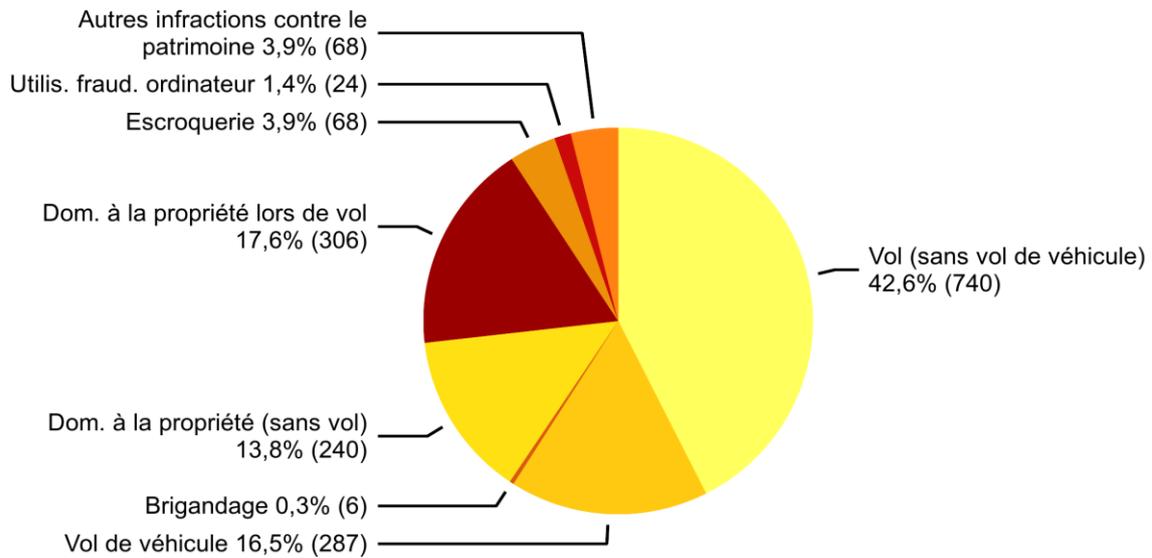
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine	2 083	24,4%	1 739	27,0%	-17%
Appropriation illégitime (Art. 137)	25	16,0%	29	20,7%	16%
Abus de confiance (Art. 138)	30	86,7%	16	81,3%	-47%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	942	24,2%	740	25,0%	-21%
Vol de véhicule (Art. 139)	274	8,0%	287	17,4%	5%
Brigandage (Art. 140)	4	50,0%	6	50,0%	50%
Soustraction de chose (Art. 141)	0	–	1	100,0%	–
Soustraction de données (Art. 143)	4	50,0%	0	–	-100%
Accès indu syst. info (Art. 143 ^{bis})	3	0,0%	2	0,0%	-33%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	302	25,5%	240	34,6%	-21%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	394	28,7%	306	28,4%	-22%
Escroquerie (Art. 146)	57	31,6%	68	26,5%	19%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	21	9,5%	24	29,2%	14%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	2	50,0%	0	–	-100%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	1	100,0%	4	100,0%	300%
Extorsion et chantage (Art. 156)	6	16,7%	4	50,0%	-33%
Gestion déloyale (Art. 158)	0	–	1	0,0%	–
Détournement de salaire (Art. 159)	0	–	0	–	0%
Recel (Art. 160)	7	100,0%	7	100,0%	0%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	0	–	0	–	0%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	0	–	0	–	0%
Autres infractions contre le patrimoine	11	45,5%	4	100,0%	-64%

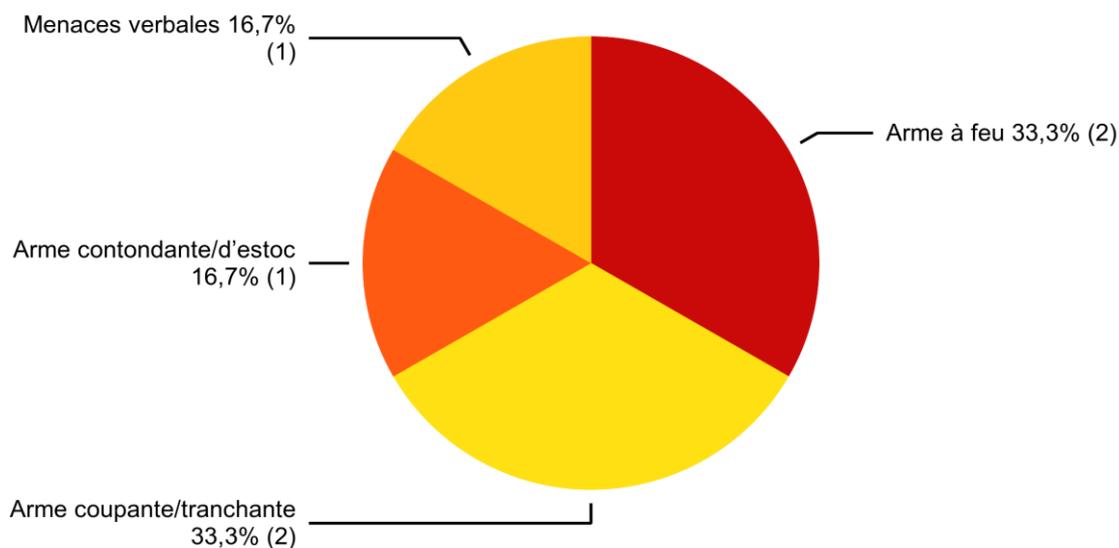
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	4	50,0%	6	50,0%	50%
Arme à feu	0	–	2	0,0%	–
Arme coupante/tranchante	2	100,0%	2	100,0%	0%
Arme contondante/d'estoc	0	–	1	0,0%	–
Violence physique	0	–	0	–	0%
Menaces verbales	0	–	1	100,0%	–
Autres instruments	2	0,0%	0	–	-100%
Instrument inconnu	0	–	0	–	0%

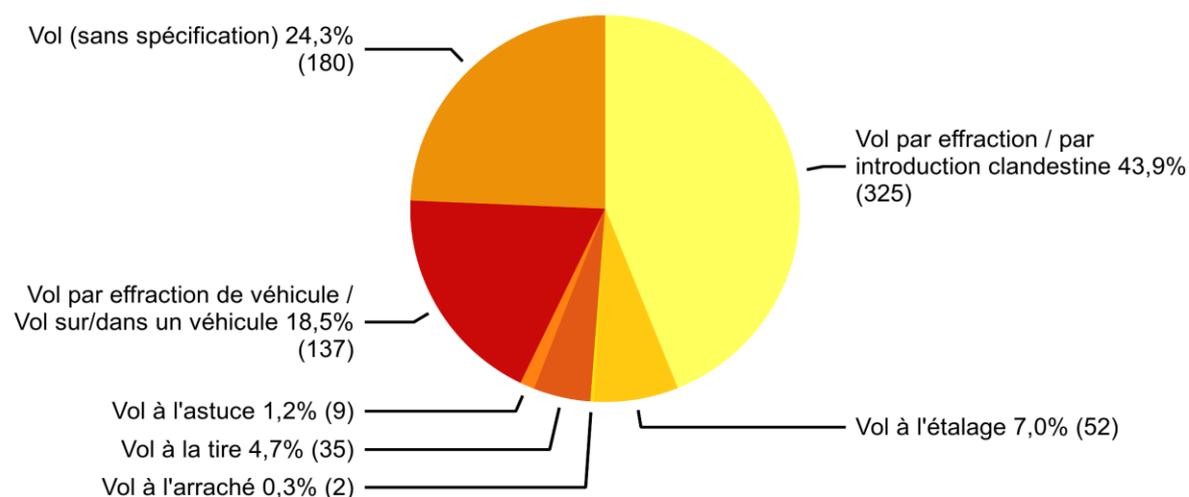
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	942	24,2%	740	25,0%	-21%
Vol (sans spécification)	196	15,8%	180	18,3%	-8%
Vol par effraction	356	30,3%	265	29,4%	-26%
Vol par introduction clandestine	113	23,0%	60	10,0%	-47%
Vol à l'étalage	61	73,8%	52	84,6%	-15%
Vol à l'arraché	14	14,3%	2	100,0%	-86%
Vol à la tire	57	3,5%	35	0,0%	-39%
Vol à l'astuce	19	26,3%	9	11,1%	-53%
Vol par effraction de véhicule	24	4,2%	31	9,7%	29%
Vol sur/dans un véhicule	102	7,8%	106	17,0%	4%

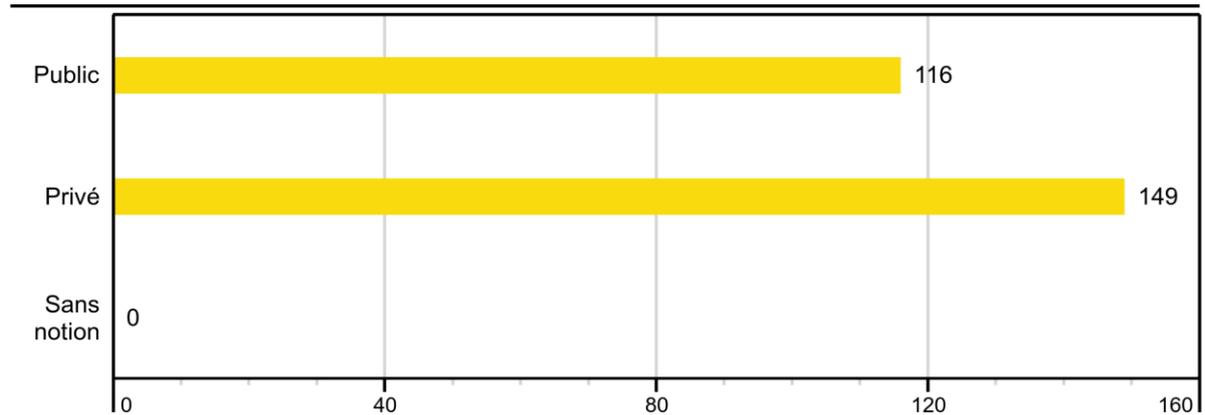
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

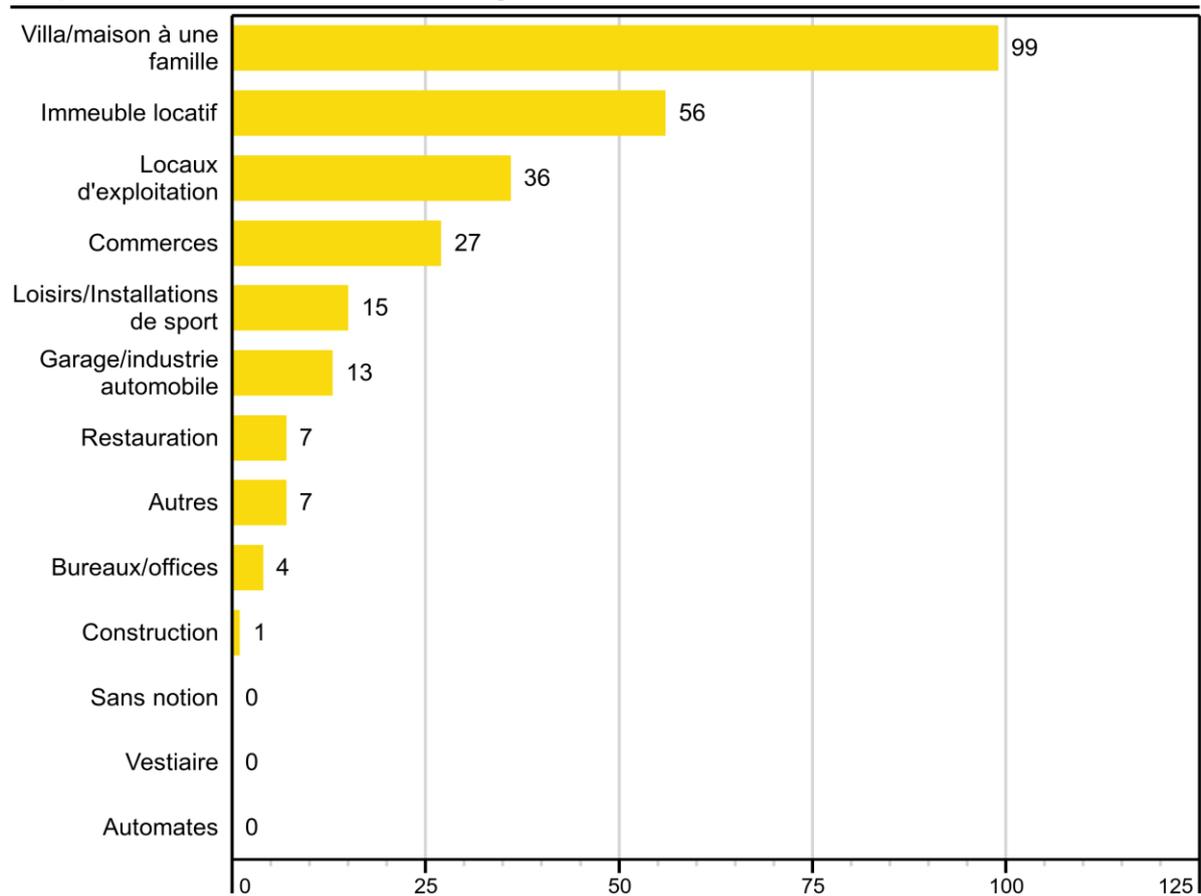
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

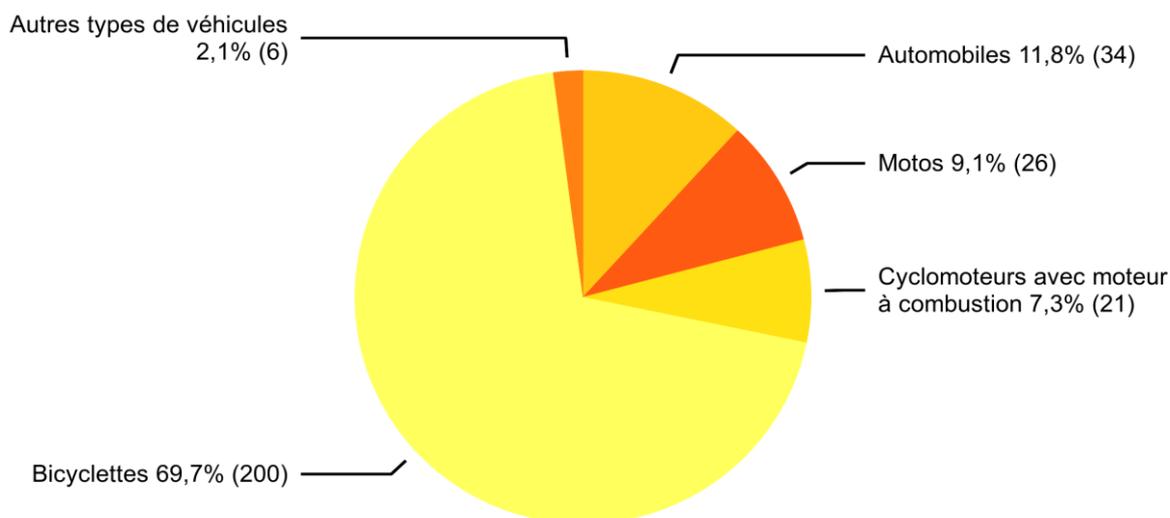
© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total vols de véhicules	274	8,0%	287	17,4%	5%
Véhicules lourds	1	0,0%	0	–	-100%
Automobiles	33	30,3%	34	55,9%	3%
Motos	11	27,3%	26	23,1%	136%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	7	0,0%	21	57,1%	200%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	–	–	–	–	–
Bicyclettes	216	3,7%	200	6,5%	-7%
Autres véhicules	6	16,7%	6	0,0%	0%

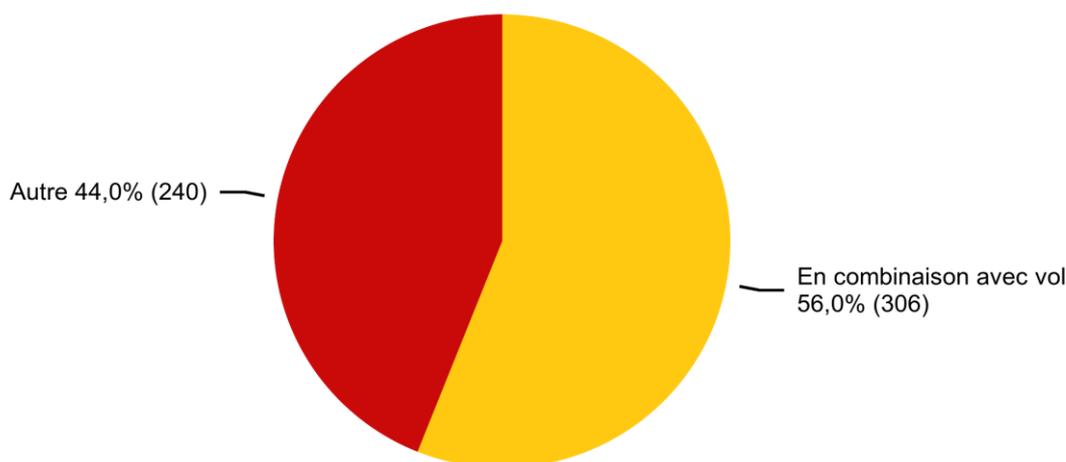
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	696	27,3%	546	31,1%	-22%
En combinaison avec vol	394	28,7%	306	28,4%	-22%
Vandalisme	—	—	—	—	—
Autre	302	25,5%	240	34,6%	-21%

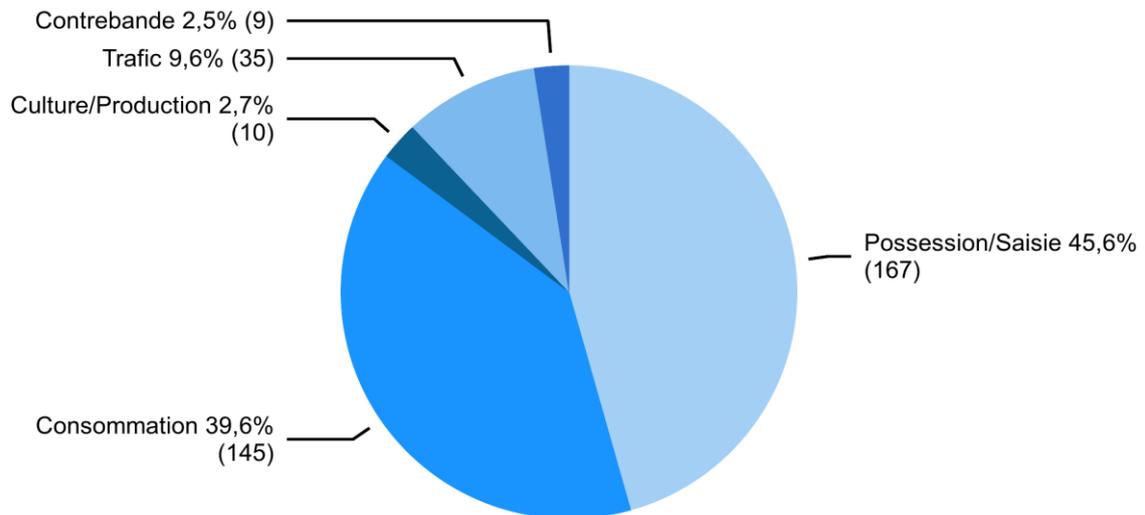
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 30: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 *Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LStup	269	98,9%	366	99,2%	36%
Total possession/saisie	153	98,0%	167	98,2%	9%
Possession/saisie contravention	0	–	0	–	0%
Possession/saisie délit	148	98,6%	150	98,0%	1%
Possession/saisie crime	5	80,0%	17	100,0%	240%
Total consommation	87	100,0%	145	100,0%	67%
Total culture/production	8	100,0%	10	100,0%	25%
Culture/production contravention	0	–	0	–	0%
Culture/production délit	8	100,0%	9	100,0%	13%
Culture/production crime	0	–	1	100,0%	–
Total trafic	15	100,0%	35	100,0%	133%
Trafic délit	5	100,0%	20	100,0%	300%
Trafic crime	10	100,0%	15	100,0%	50%
Total contrebande	6	100,0%	9	100,0%	50%
Importation, exportation, transit délit	2	100,0%	7	100,0%	250%
Importation, exportation, transit crime	4	100,0%	2	100,0%	-50%

© OFS, Neuchâtel 2018

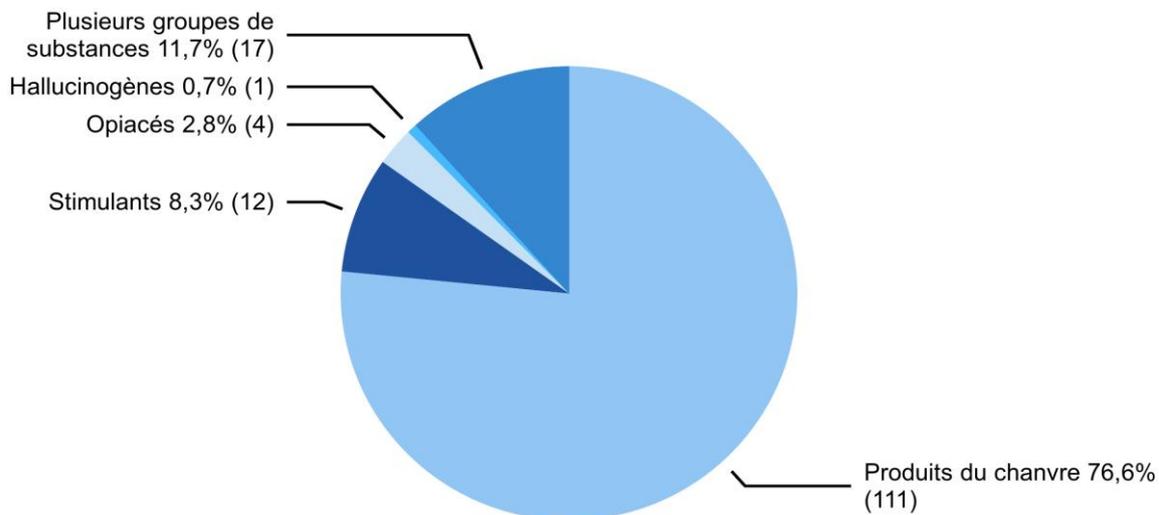
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 15.2.2018

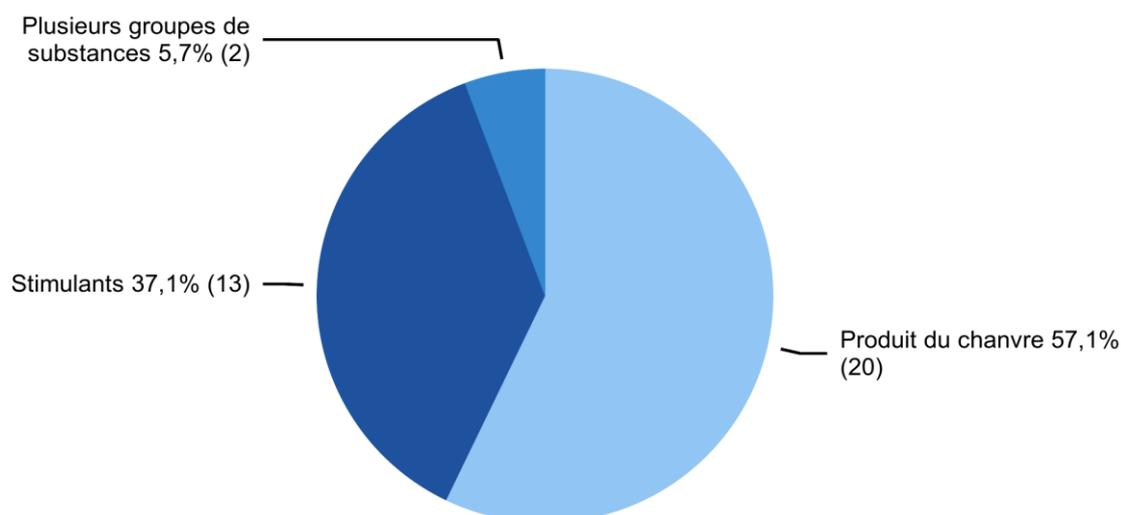
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	85	0	4	23	4	14	16	16	7	1	0	0
Étrangers	26	0	0	6	1	7	2	6	3	1	0	0
résidents	17	0	0	6	1	4	0	3	2	1	0	0
asile	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
autres	8	0	0	0	0	2	2	3	1	0	0	0
Suissesses	12	0	2	5	2	2	0	0	1	0	0	0
Étrangères	5	0	0	2	0	0	1	2	0	0	0	0
résidents	3	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	2	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	14	0	1	3	0	3	4	3	0	0	0	0
Étrangers	11	0	0	0	1	0	2	4	2	1	1	0
résidents	3	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	8	0	0	0	1	0	2	3	2	0	0	0
Suissesses	3	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0
Étrangères	2	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0
résidents	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	36	6	3	1	0	0	46
Suisses	30	5	3	0	0	0	38
Étrangers	6	1	0	1	0	0	8
résidents	6	1	0	1	0	0	8
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0
Total adultes	152	10	3	2	0	0	167
Suisses	88	7	1	1	0	0	97
Étrangers	64	3	2	1	0	0	70
résidents	20	1	1	1	0	0	23
asile	4	1	0	0	0	0	5
autres	40	1	1	0	0	0	42

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

	2016	2017	Différence
Hommes	0	0	0%
Femmes	0	0	0%
Adultes	0	0	0%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/esses	0	0	0%
Étrangers/ères	0	0	0%
Total décès dus à la drogue	0	0	0%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée, mais certainement pas dans tous les cas. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits de chanvre					
Graines de cannabis	–	–	–	–	–
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	–	–	–	–	–
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	4	–	–	–	70
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	1	–	–	–	5
Haschisch	50	2	0,713	–	–
Huile de haschisch	–	–	–	–	–
Marijuana	90	109	2,620	–	9
Cannabinoïdes de synthèse	–	–	–	–	–
Stimulants					
Amphétamine	11	1	16,221	–	–
Crack	–	–	–	–	–
Ecstasy	7	115	0,015	–	–
Khat	–	–	–	–	–
Feuilles de coca	–	–	–	–	–
Cocaïne	21	–	1,047	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	5	–	0,019	–	–
Méphédrone	–	–	–	–	–
MDPV	–	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	3	–	0,017	–	–
Morphine-/héroïne-base	–	–	–	–	–
Opium	–	–	–	–	–
Méthadone	–	–	–	–	–
Autres produits de substitution	–	–	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	3	–	0,033	–	–
LSD	4	2	0,038	10	–
Mescaline	–	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	–	–	–	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	–	–	–	–	–
Autres substances stupéifiantes	–	–	–	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présupposé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéifiantes	–	–	–	–	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéifiantes	–	–	–	–	–
Substances de coupage	–	–	–	–	–
Substance pas encore connue	–	–	–	–	–

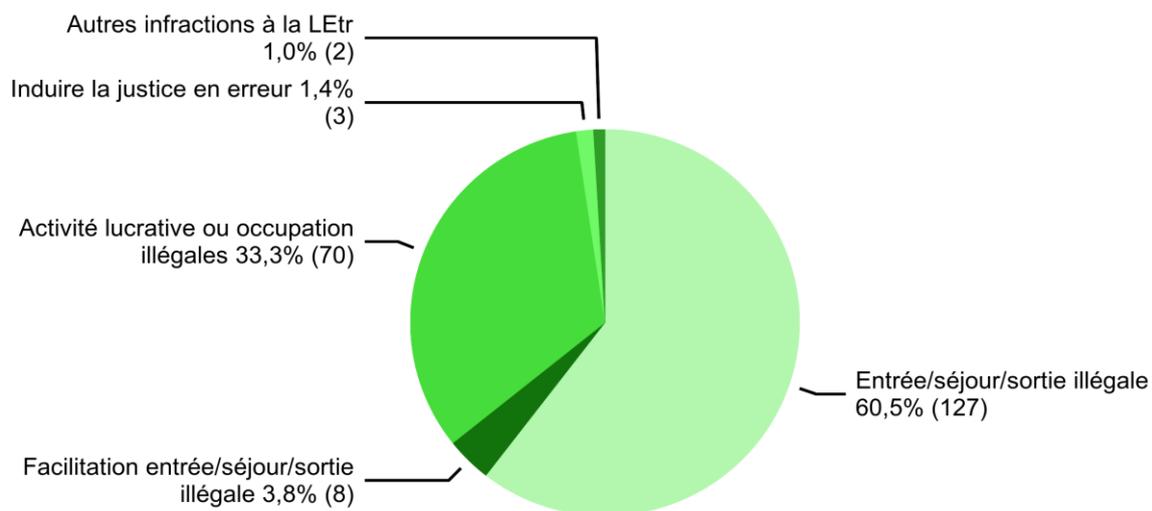
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 33: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 *Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LEtr	285	100,0%	210	100,0%	-26%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	161	100,0%	127	100,0%	-21%
Viol. des dispo. sur l'entrée	44	100,0%	34	100,0%	-23%
Séjour illégal	117	100,0%	93	100,0%	-21%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	0	–	0	–	0%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	–	0	–	0%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	16	100,0%	8	100,0%	-50%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégaux	16	100,0%	8	100,0%	-50%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	–	0	–	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	–	0	–	0%
Total activité lucrative ou occupation illégaux	96	100,0%	70	100,0%	-27%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	82	100,0%	66	100,0%	-20%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	–	0	–	0%
Occupation d'étrangers non autorisée	14	100,0%	4	100,0%	-71%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	–	0	–	0%
Changement d'emploi sans autoris.	0	–	0	–	0%
Total induire la justice en erreur	1	100,0%	3	100,0%	200%
Fausses indications/dissimulation de faits	1	100,0%	3	100,0%	200%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	–	0	–	0%
Total autres infractions à la LEtr	11	100,0%	2	100,0%	-82%
Non-respect assign. lieu de résidence	5	100,0%	1	100,0%	-80%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	–	0	–	0%
Non-respect des conditions de l'autorisation	4	100,0%	0	–	-100%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	–	0	–	0%
Autres infractions à la LEtr	0	–	0	–	0%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 33: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Code pénal (CP)	3 693	4 368	4 532	3 604	3 608	3 370	2 730
Loi sur les stupéfiants (LStup)	564	618	618	270	484	269	366
Loi sur les étrangers (LEtr)	72	131	188	196	211	285	210

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 34: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total général du Code pénal	3 693	4 368	4 532	3 604	3 608	3 370	2 730
Total vie et intégrité corporelle	256	230	234	204	204	245	176
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	0	0	0	1	0	0
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	0	1	0	2	1	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	7	8	6	8	5	1	3
Lésions corporelles simples (Art. 123)	148	117	116	101	86	99	70
Total patrimoine	2 547	3 092	3 093	2 478	2 320	2 083	1 739
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	1 263	1 671	1 600	1 185	1 076	942	740
dont vol par effraction	432	565	603	443	473	356	265
dont vol à l'arrachée	7	9	13	6	7	14	2
Vol de véhicule (Art. 139) ³	366	379	360	408	313	274	287
Brigandage (Art. 140)	10	24	15	7	3	4	6
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	324	286	320	275	259	302	240
Escroquerie (Art. 146)	65	35	61	43	44	57	68
Extorsion et chantage (Art. 156)	8	7	2	6	8	6	4
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	0	1	0	1	0	0	0
Total honneur, domaine secret ou privé	171	162	234	189	226	249	194
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	41	43	85	64	80	88	56
Total liberté	559	711	778	596	744	639	486
Menaces (Art. 180)	95	115	132	113	120	108	106
Contrainte (Art. 181)	15	10	16	31	19	30	25
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	9	6	3	3	3	2	1
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	10	14	26	20	24	28	29
Total intégrité sexuelle	40	51	55	52	27	44	36
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	10	20	16	13	3	10	8
Viol (Art. 190)	6	9	5	8	2	5	1
Exhibitionnisme (Art. 194)	3	6	2	2	2	4	9
Pornographie (Art. 197)	2	2	9	8	6	8	6
Total danger collectif	52	41	22	19	19	31	19
Incendie intentionnel (Art. 221)	22	7	9	3	5	8	5
Total autorité publique	27	22	41	37	22	41	36
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	17	14	20	19	15	22	16
Total administration de la justice	1	8	9	5	7	3	2
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	0	4	4	0	0	0	1
Autres Code pénal	40	51	66	24	39	35	42

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

³ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.3 Code pénal: infractions par district

Code pénal: infractions par district

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Delémont	2 136	2 716	2 819	2 163	2 007	2 028	1 551
Porrentruy	1 142	1 326	1 318	1 193	1 255	980	910
Les Franches-Montagnes	415	326	395	248	346	362	269

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 36: Code pénal: infractions par district

4.1.4 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Delémont	1 351	1 653	1 580	1 251	1 024	1 128	878
Porrentruy	523	629	580	517	428	375	331
Haute-Sorne	271	306	298	268	327	233	229
Saignelégier	134	136	185	85	113	146	110
Courroux	128	132	285	126	82	143	83
Courrendlin	123	203	194	146	140	137	104
Val Terbi	59	58	85	82	79	91	40
Le Noirmont	100	56	64	51	98	77	50
Haute-Ajoie	25	46	58	67	30	74	37
Courgenay	69	67	92	62	126	68	70
Alle	49	95	101	66	76	60	56
Courtételle	58	165	116	85	107	60	68
Les Bois	37	30	34	41	26	52	27
Develier	63	29	38	73	62	49	39
La Baroche	22	45	66	31	45	42	23
Boncourt	88	83	65	98	109	40	60
Clos du Doubs	23	25	61	56	48	40	49
Movelier	12	15	18	15	16	39	9
Soyhières	5	23	66	28	16	35	28
Boécourt	18	26	45	17	40	33	17
Basse-Allaine	90	51	61	32	41	31	39
Les Breuleux	54	61	52	25	53	31	29
Bonfol	23	19	23	17	62	24	66
Bure	28	29	19	43	25	24	7
Fontenais	23	31	43	47	30	24	30
Cornol	24	24	27	20	40	23	33
Fahy	35	49	23	38	24	23	12
Vendlincourt	6	12	9	11	53	22	23
Courtedoux	37	63	16	7	5	21	16
Coeuve	21	7	16	23	12	20	9
Beurnevésin	7	11	18	19	20	18	23
Rossemaison	6	27	17	5	5	18	2
Grandfontaine	12	14	13	20	44	17	4
Lugnez	20	3	8	9	9	17	9
Muriaux	9	7	5	4	27	16	19
Courchavon	6	18	12	6	16	12	3
Montfaucon	25	9	14	15	8	11	7
Saulcy	3	12	8	5	4	11	5
Bourrignon	3	3	2	4	2	8	7
Les Genevez (JU)	34	8	15	5	2	8	5
Autres communes	69	88	100	84	134	69	74

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 37: Code pénal: infractions par commune

4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total infractions à la LStup⁴	564	618	618	270	484	269	366
Total possession/saisie	236	276	271	143	216	153	167
Possession/saisie contravention	0	0	0	0	0	0	0
Possession/saisie délit	235	275	268	139	212	148	150
Possession/saisie crime	1	1	3	4	4	5	17
Total consommation	289	310	319	88	177	87	145
Total culture/production	12	8	9	7	14	8	10
Culture/production contravention	0	0	0	0	0	0	0
Culture/production délit	12	8	7	7	12	8	9
Culture/production crime	0	0	2	0	2	0	1
Total trafic	19	19	11	28	35	15	35
Trafic délit	11	13	9	16	22	5	20
Trafic crime	8	6	2	12	13	10	15
Total contrebande	8	5	8	4	42	6	9
Importation, exportation, transit délit	6	2	6	4	41	2	7
Importation, exportation, transit crime	2	3	2	0	1	4	2

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 Loi sur les stupéfiants: infractions par district

Loi sur les stupéfiants: infractions par district

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Delémont	184	194	234	114	269	138	173
Porrentruy	316	357	308	135	162	94	142
Les Franches-Montagnes	64	67	76	21	53	37	51

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par district

⁴ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

4.1.7 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Delémont	125	137	164	82	179	78	114
Porrentruy	63	57	91	45	51	32	68
Boncourt	109	172	79	27	53	24	31
Haute-Sorne	18	10	13	14	29	16	21
Vendlincourt	8	2	2	0	0	2	20
Les Breuleux	8	4	7	2	7	10	14
Saignelégier	21	21	18	8	17	3	14
Courrendlin	11	12	11	6	9	9	13
Muriaux	6	0	0	0	3	0	10
Courchapoix	0	0	0	1	2	0	6
Les Bois	8	18	39	8	3	3	6
Val Terbi	4	2	2	0	16	4	6
Alle	4	2	8	5	0	0	5
Le Noirmont	8	16	4	3	14	15	5
Courgenay	10	4	6	12	5	3	4
Courroux	10	16	7	2	8	6	4
Courchavon	2	2	0	0	0	0	3
Basse-Allaine	5	18	7	2	9	2	2
Clos du Doubs	2	3	10	7	11	1	2
Courtételle	0	6	8	6	12	5	2
Fahy	39	52	36	12	6	4	2
La Baroche	18	20	11	4	6	10	2
Pleigne	0	9	6	0	5	0	2
Soyhières	4	2	6	0	5	15	2
Beurnevésin	14	2	7	2	3	0	1
Corban	–	0	0	0	0	0	1
Develier	4	0	1	0	2	2	1
Grandfontaine	0	0	0	0	0	0	1
Haute-Ajoie	15	5	9	1	8	5	1
Le Bémont (JU)	2	0	2	0	0	0	1
Montfaucon	3	0	3	0	0	4	1
Rossemaison	0	0	0	3	2	0	1
Boécourt	0	0	0	0	0	1	0
Bonfol	8	0	4	0	0	0	0
Bourrignon	0	0	14	0	0	2	0
Bure	4	10	21	0	1	4	0
Châtillon (JU)	0	0	0	0	0	0	0
Coeuve	4	2	0	0	2	0	0
Cornol	2	0	4	6	0	0	0
Courtedoux	2	0	6	0	4	0	0
Autres communes	23	14	12	12	12	9	0

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers

Infractions à la loi sur les étrangers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total général infractions à la LEtr	72	131	188	196	211	285	210
Total entrée/séjour/sortie illégaux	30	64	142	132	124	161	127
Violation des dispositions sur l'entrée	4	2	16	24	34	44	34
Séjour illégal	26	61	108	105	90	117	93
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	0	1	18	3	0	0	0
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	0	0	0	0	0	0
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	5	8	9	10	8	16	8
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	5	8	9	10	8	16	8
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	0	0	0	0	0	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	0	0	0	0	0	0
Total activité lucrative ou occupation illégaux	36	56	27	49	65	96	70
Exercer une activité lucrative sans autoris.	27	43	23	43	58	82	66
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Occupation d'étrangers non autorisée	9	13	4	6	7	14	4
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	0	0	0	0	2	1	3
Fausses indications/dissimulation de faits	0	0	0	0	2	1	3
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	0	0	0	0	0	0
Total autres infractions à la LEtr	1	3	10	5	12	11	2
Non-respect assign. lieu de résidence	1	1	6	2	6	5	1
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	0	2	4	3	0	2	1
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	0	0	0	0	0	0
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	0	0	0	6	4	0
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	0	0	0	0	0	0
Autres infractions à la LEtr	0	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.9 Loi sur les étrangers: infractions par district

Loi sur les étrangers: infractions par district

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Delémont	34	65	120	117	117	161	109
Porrentruy	36	58	64	68	84	106	90
Les Franches-Montagnes	2	8	4	11	10	18	11

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par district

4.1.10 *Loi sur les étrangers: infractions par commune*

Loi sur les étrangers: infractions par commune

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Delémont	24	45	100	84	86	116	82
Boncourt	11	18	25	12	39	53	50
Porrentruy	1	12	13	18	13	27	21
Courrendlin	3	2	4	7	14	26	14
Haute-Sorne	4	6	6	11	10	13	11
Saignelégier	1	3	3	4	4	16	9
Bure	0	2	0	1	0	4	4
Clos du Doubs	0	0	0	3	0	0	3
Fahy	2	1	5	9	6	9	3
Basse-Allaine	0	1	4	6	12	0	2
Haute-Ajoie	6	7	0	1	3	1	2
Vendlincourt	0	1	5	0	0	0	2
Alle	1	2	2	4	0	4	1
Courgenay	3	2	3	3	2	0	1
Courtételle	0	10	1	1	0	0	1
La Baroche	2	6	4	7	8	4	1
Les Bois	0	0	0	1	0	0	1
Pleigne	0	0	1	0	0	0	1
Saint-Brais	0	0	0	4	0	0	1
Beurnevésin	1	3	0	0	0	0	0
Boécourt	0	0	0	0	0	2	0
Bonfol	0	0	1	0	0	2	0
Bourrignon	0	0	0	0	0	1	0
Châtillon (JU)	0	0	0	0	0	0	0
Coeuve	1	0	0	0	0	1	0
Corban	–	0	0	0	0	0	0
Cornol	0	0	2	0	0	0	0
Courchapoix	0	0	0	0	0	0	0
Courchavon	0	0	0	0	1	0	0
Courroux	2	0	6	6	3	2	0
Courtedoux	2	0	0	2	0	0	0
Dampfreux	0	3	0	1	0	0	0
Develier	0	0	2	3	0	0	0
Ederswiler	0	0	0	0	2	0	0
Fontenais	1	0	0	0	0	1	0
Grandfontaine	0	0	0	0	0	0	0
La Chaux-des-Breuleux	0	–	0	0	0	0	0
Lajoux (JU)	0	0	0	0	0	0	0
Le Bémont (JU)	0	0	0	1	0	0	0
Le Noirmont	0	0	0	0	1	0	0
Autres communes	7	7	1	7	7	3	0

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 43: Loi sur les étrangers: infractions par commune

4.1.11 *Infractions de violence*

Infractions de violence

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total infractions de violence	413	414	416	388	370	408	323
Violence grave (exercée)	15	21	12	16	10	7	5
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	2	0	1	0	3	1	1
Homicides avec arme à feu	0	0	0	0	2	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	1
Homicides avec violence physique	0	0	0	0	1	1	0
Homicides autre instrument	2	0	1	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	7	8	6	8	5	1	3
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	2	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	2	1	0	1	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	1	0	0	1
Lés. corp. graves avec violence physique	6	6	3	6	3	0	2
Lés. corp. graves autre instrument	1	2	1	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	–	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	1	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	6	9	5	8	2	5	1
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	3	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	295	271	270	253	232	287	208
Lésions corporelles simples (Art. 123)	148	117	116	101	86	99	70
Voies de fait (Art. 126)	49	65	68	78	76	110	79
Participation à rixe (Art. 133) ⁵	18	9	0	0	12	8	3
Participation à agression (Art. 134) ⁵	16	17	20	1	11	4	3
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	10	21	15	7	3	4	6
Contrainte (Art. 181)	15	10	16	31	19	30	25
Mariage forcé (Art. 181a)	–	–	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	9	6	3	3	3	2	1
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	12	12	12	13	7	8	5
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	17	14	20	19	15	22	16
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	103	122	134	119	128	114	110
Menaces (Art. 180)	95	115	132	113	120	108	106
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	8	7	2	6	8	6	4

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 44: Infractions de violence

⁵ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

4.1.12 *Infractions de violence domestique*

Infractions de violences domestiques

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total infractions de violences domestiques	159	158	176	147	101	198	105
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	0	0	0	1	0	0
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	0	1	0	0	1	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	1	3	0	1	0	0	0
Lésions corporelles simples (Art. 123)	28	32	31	27	13	26	18
Voies de fait (Art. 126)	14	19	23	22	17	36	19
Mise en danger vie (Art. 129)	5	3	5	5	2	6	2
Injure (Art. 177)	36	35	29	29	23	53	21
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	8	6	10	2	3	3	3
Menaces (Art. 180)	38	31	37	32	28	39	18
Contrainte (Art. 181)	8	3	5	10	7	11	8
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	2	2	1	1	0	1	1
Actes sexuels enfant (Art. 187)	5	4	6	3	0	3	3
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	2	5	3	3	1	3	3
Viol (Art. 190)	1	1	2	4	0	1	0
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	0	1	0	0	0	1
Autres articles du CP ⁶	10	14	22	8	6	15	8

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 45: Infractions de violences domestiques

⁶ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

4.1.13 *Infractions contre le patrimoine*

Infractions contre le patrimoine

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total patrimoine	2 547	3 092	3 093	2 478	2 320	2 083	1 739
Appropr. illégitime (Art. 137)	21	29	27	30	28	25	29
Abus de confiance (Art. 138)	12	9	22	25	18	30	16
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	1 263	1 671	1 600	1 185	1 076	942	740
Vol de véhicule (Art. 139) ⁷	366	379	360	408	313	274	287
Brigandage (Art. 140)	10	24	15	7	3	4	6
Soustraction de chose (Art. 141)	1	0	0	1	1	0	1
Soustraction de données (Art. 143)	1	15	4	0	3	4	0
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	4	0	2	0	0	3	2
Dom. à la propriété (Art. 144)	324	286	320	275	259	302	240
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	447	580	621	452	523	394	306
Escroquerie (Art. 146)	65	35	61	43	44	57	68
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	16	34	25	23	23	21	24
Filouterie d'auberge (Art. 149)	1	2	0	4	6	2	0
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	1	1	8	2	3	1	4
Extorsion et chantage (Art. 156)	8	7	2	6	8	6	4
Gestion déloyale (Art. 158)	2	1	2	2	1	0	1
Détournement de salaire (Art. 159)	0	0	0	0	1	0	0
Recel (Art. 160)	3	9	16	9	6	7	7
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	0	0	0	0	0	0	0
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	0	1	0	0	0	0	0
Autres infractions contre le patrimoine	2	9	8	6	4	11	4

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 46: Infractions contre le patrimoine

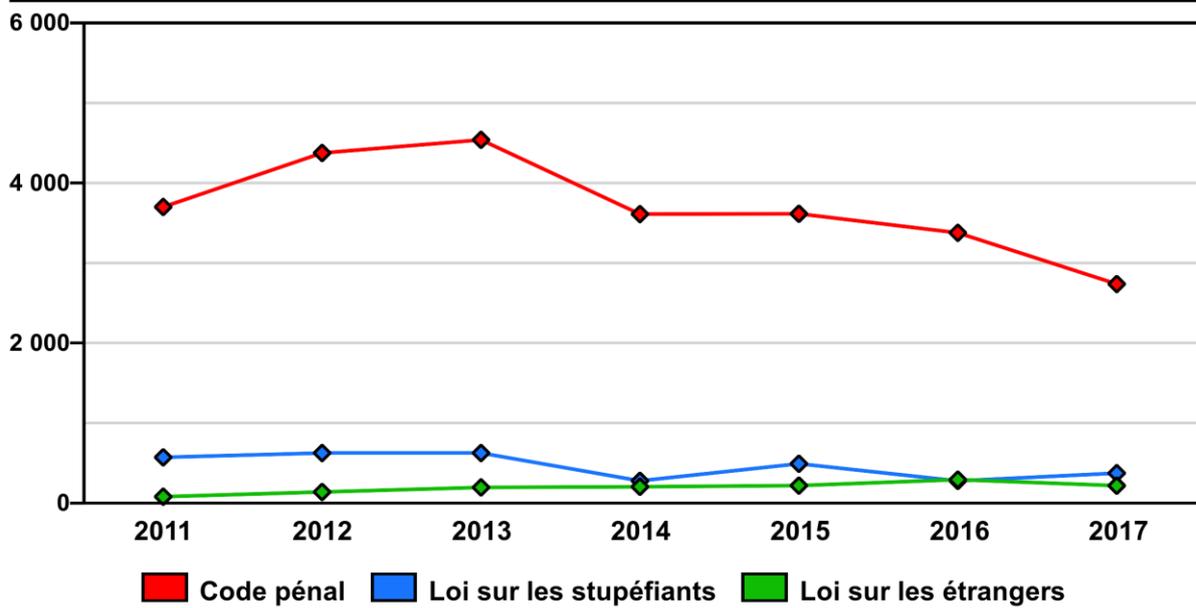
⁷ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



État de la base de données: 15.2.2018

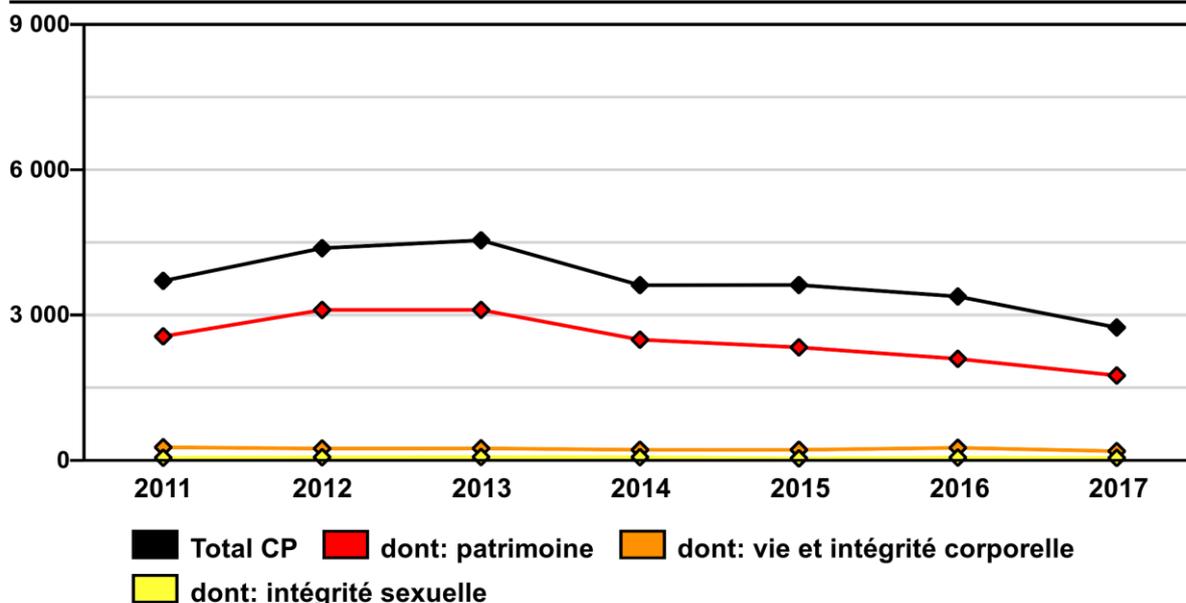
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 34: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 15.2.2018

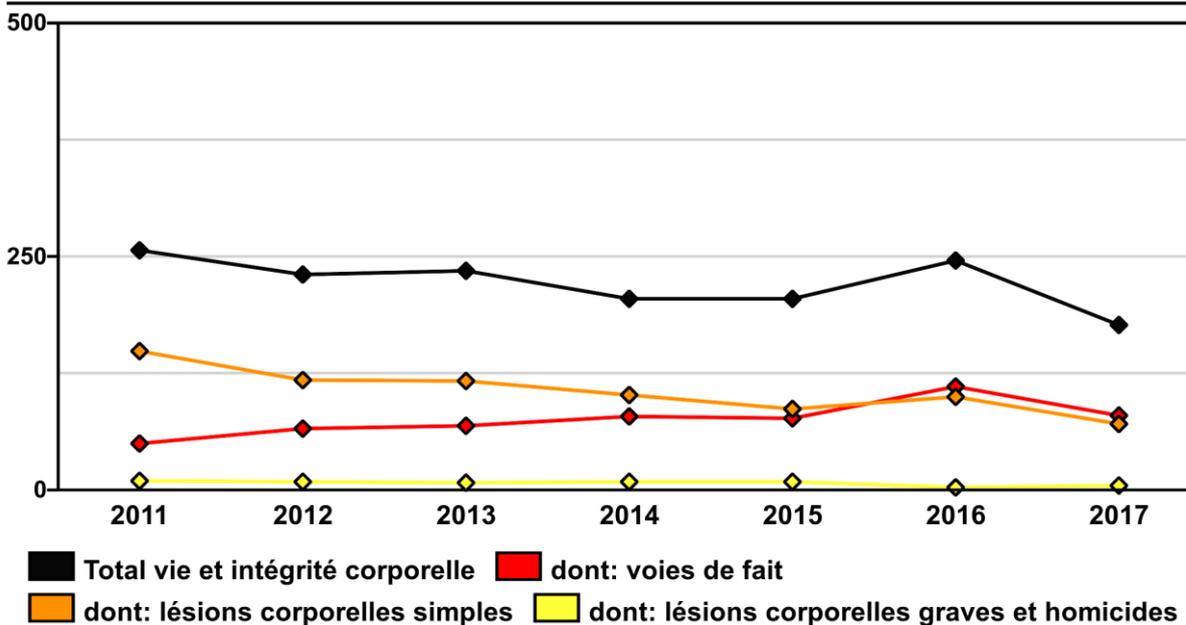
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 35: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 15.2.2018

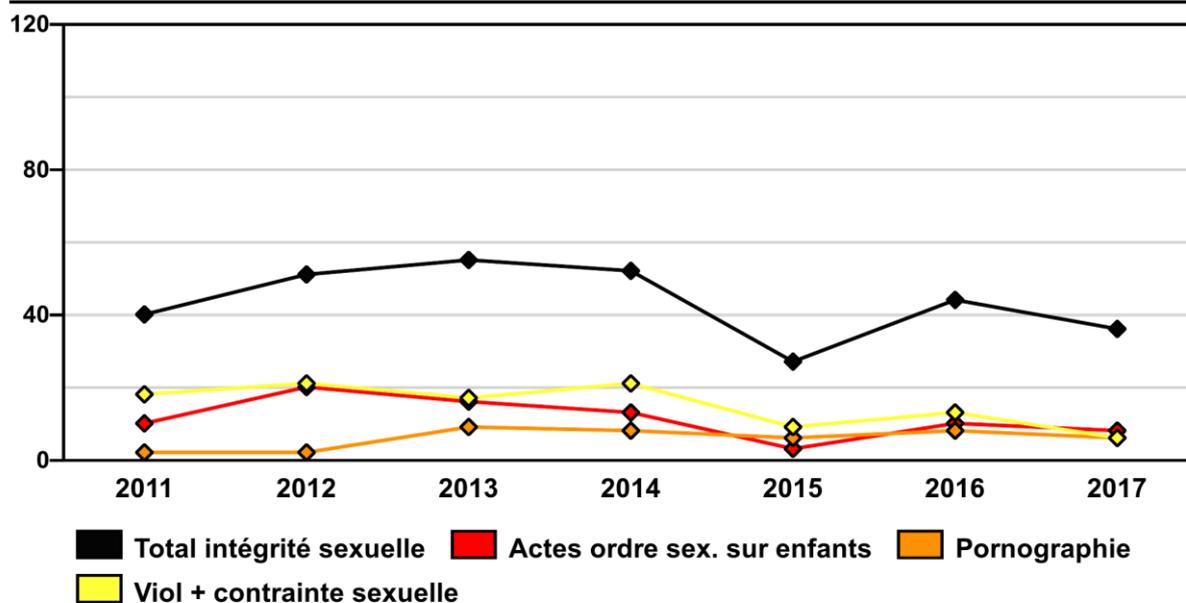
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 15.2.2018

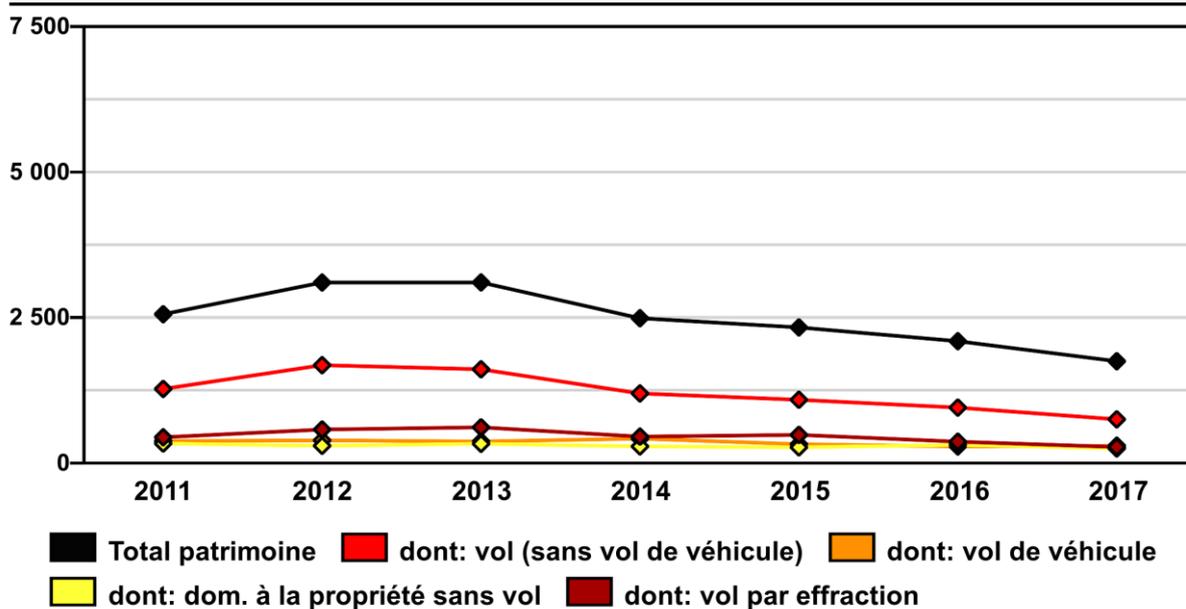
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 15.2.2018

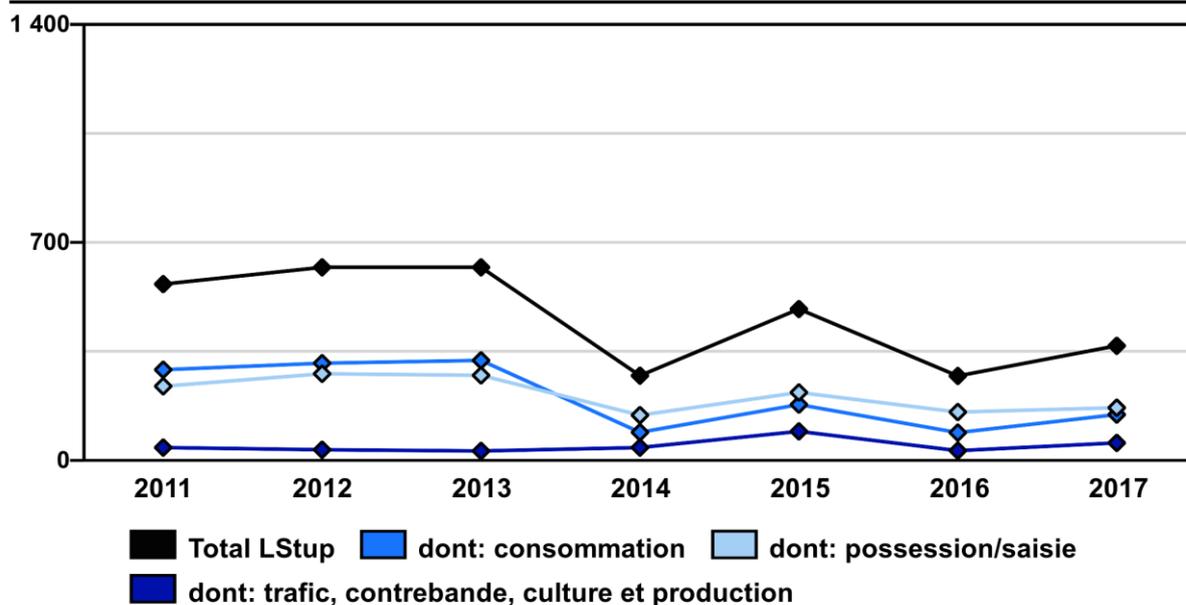
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 38: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants⁸

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants

⁸ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

5 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2016	2017	Différence
Total incendies	14	24	71%
dont cause inconnue	6	4	-33%
dont cause technique	8	16	100%
dont cause naturelle	0	4	–
Total incendies de véhicule	0	0	0%
Total explosions	0	0	0%
Total décès extraordinaires	3	9	200%
dont cause naturelle	3	8	167%
dont autre cause	0	1	–
Total suicides	22	19	-14%
dont par arme à feu	6	6	0%
dont par pendaison	3	3	0%
dont par noyade	0	0	0%
dont par inhalation de gaz	0	0	0%
dont par empoisonnement	0	0	0%
dont par absorption de médicaments	1	2	100%
dont par collision	3	0	-100%
dont par précipitation dans le vide	4	3	-25%
dont par arme blanche	0	0	0%
dont par étouffement	0	0	0%
dont par immolation	0	0	0%
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	5	5	0%
dont par électrocution	0	0	0%
dont par autres modalités/modalités inconnues	0	0	0%
Total tentatives de suicide	3	5	67%
Total accidents (sans LCR)	22	5	-77%
dont de travail	17	5	-71%
dont de sport ou loisir	1	0	-100%
dont noyade ou accident de plongée	1	0	-100%
dont de montagne	0	0	0%
dont d'avion/aérien	0	0	0%
dont de navigation	0	0	0%
dont de chemin de fer (y.c. de téléphérique et funiculaire)	0	0	0%
dont avalanche	0	0	0%
dont accident chimique (poison, gaz)	1	0	-100%
dont autres accidents	2	0	-100%
Total personnes disparues	7	2	-71%
dont disparue	6	2	-67%
dont évadée	0	0	0%
dont en fuite	1	0	-100%
Total interventions dans la sphère privée	0	0	0%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

6.2 Définitions

6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

6.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

6.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

6.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

6.2.6 Etat des communes

Dans le présent rapport, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 2 avril 2017. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

6.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

6.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

7 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi	8
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	10
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district	13
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	14
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district.....	16
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	17
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district.....	19
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune.....	20
Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	21
Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	24
Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	24
Tableau 12: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	25
Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	26
Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	26
Tableau 15: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	27
Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	27
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	29
Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	32
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	33
Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions.....	35
Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	37
Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	40
Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions.....	41
Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions	42
Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	45
Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions.....	46
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	48
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus....	50
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	51
Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile...	51
Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution.....	52
Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	53
Tableau 33: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	55
Tableau 34: Infractions selon la loi	56
Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	57
Tableau 36: Code pénal: infractions par district.....	58
Tableau 37: Code pénal: infractions par commune.....	59
Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants	60
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	60
Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	61
Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers	62
Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par district.....	63
Tableau 43: Loi sur les étrangers: infractions par commune	64
Tableau 44: Infractions de violence	65
Tableau 45: Infractions de violences domestiques	66
Tableau 46: Infractions contre le patrimoine	67
Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements	72

8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	7
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	9
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	11
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district.....	12
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	13
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district.....	15
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune.....	16
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par district.....	18
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune.....	19
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	21
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	22
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	22
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	23
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	28
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	30
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	30
Figure 17: Homicides (Art. 111-113/116) selon l'instrument, y c. tentatives.....	31
Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	31
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	34
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	36
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	37
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	38
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	39
Figure 24: Brigandage selon l'instrument.....	41
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol.....	42
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	43
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	44
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	45
Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	46
Figure 30: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	47
Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	49
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	50
Figure 33: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	54
Figure 34: Infractions selon la loi	68
Figure 35: Code pénal: sélection de titres.....	69
Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	69
Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle	70
Figure 38: Infractions contre le patrimoine.....	70
Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants	71